

RAPPORT ANNUEL

**AGENCE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
- ARMP -**

2022

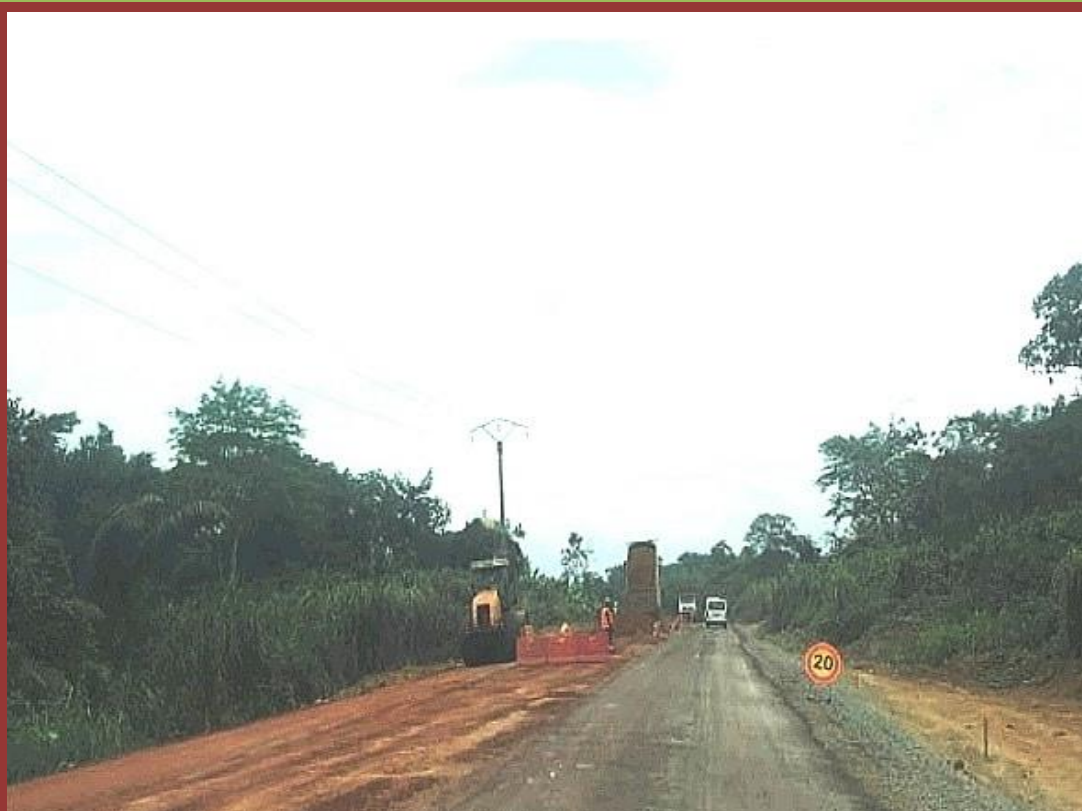


Photo ARMP : Travaux de réhabilitation de la Route Nationale 1- axe Pk105-Bifoun- Août 2022

SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
MOT DU PRESIDENT.....	VI
RESUME EXECUTIF.....	VII
 INTRODUCTION.....	 P. 1
 PARTIE I : LES REALISATIONS : ELABORATION DE LA NORME, FORMATION, TRAITEMENT DU CONTENTIEUX ET DELIVRANCE D'ATTESTATION DE NON EXCLUSION.....	 P.3
I. ACTIONS PROGRAMMEES.....	P.3
II. ACTIVITES REALISEES.....	P.4
 PARTIE II : ANALYSE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	 P.30
I. DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	P.30
II. PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS.....	P.32
III. STATISTIQUES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	P.36
 PARTIE III : DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES.....	 P.55
I. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE SYSTEME.....	P.55
II. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINS EXERCICES.....	P.55
 CONCLUSION.....	 P.57

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC : Agence/ Agent Comptable

AC : Autorité Contractante

AO : Appel d'Offres

AOO : Appel d'Offre Ouvert

AOR : Appel d'Offre Restreint

AOON : Appel d'Offre Ouvert National

AOOI : Appel d'Offre Ouvert International

AMI : Avis à Manifestation d'Intérêt

ARMP : Agence de Régulation des Marchés Publics

BOP : Budgétisation par Objectifs de Programmes

CMP : Code des Marchés Publics

CRD : Comité de Règlement de Différends

CPMP : Cellule de Passation de Marchés Publics

DGMP : Direction Générale des Marchés Publics

DAG : Deuxième Assemblée Générale

DGBFIP : Direction Générale du Budget et des Finances Publiques

DOCP : Direction de l'Optimisation de la Commande Publique

DGPME : Direction Générale des Petites et Moyennes Entreprises

DGCC : Direction Générale de la Concurrence et de la Consommation

ED : Entente Directe

F : Fournitures

FINEX : Financement Extérieur

MEF : Ministère de l'Economie et des Finances

MER : Ministère de l'Economie et de la Relance

MER : Ministère de l'Economie et de la Relance

PCR : Président du Conseil de Régulation

PME/PMI : Petites et Moyennes Entreprises /Petites et Moyennes Industries

PPM : Plan de Passation de Marchés Publics

PRM : Personne Responsable de Marché

PTF : Partenaires Techniques et Financiers

PI : Prestation Intellectuelle

PA : Plan d'Actions

RCP : Responsable de Cellule de Passation

RACOP : Réseau Africain de la Commande Publique

S : Services

SP : Secrétariat/ Secrétaire Permanent

T : Travaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Récapitulatif des recours enregistrés.....	P.11
Tableau 2 : Répartition des contentieux.....	P.12
Tableau 3 : Classement des recours par phase du processus de marchés.....	P.13
Tableau 4 : Répartition des recours par catégorie de requérants.....	P.13
Tableau 5 : Autorités contractantes concernés par le contentieux.....	P.14
Tableau 6 : Qualification des recours.....	P.15
Tableau 7 : Evolution des recours.....	P.16
Tableau 8 : Demande d'avis de résiliation des marchés.....	P.17
Tableau 9 : Motifs de résiliation des marchés.....	P.17
Tableau 10 : Résiliation des marchés prononcés par l'ARMP.....	P.18
Tableau 11 : Notification de résiliation de marchés.....	P.19
Tableau 12 : Demande d'avis de l'ARMP.....	P.19
Tableau 13 : Attestation de non - exclusion délivrées par l'ARMP.....	P.22
Tableau 14 : Invitation de l'ARMP par les Autorités contractantes aux CEO.....	P.27
Tableau 15 : Avis de dépassement des seuils.....	P.31
Tableau 16 : Administrations ayant transmis un PPM à la DGMP.....	P.32
Tableau 17 : Administration ayant transmis un PPM, pour validation, à la DGMP.....	P.33
Tableau 18 : Planification globale des marchés publics des administrations (volume/valeur).....	P.34
Tableau 19 : Planification globale des marchés publics des administrations (en volume/valeur).....	P.35
Tableau 20 : Planification globale des marchés publics par mode (volume/valeur).....	P.36
Tableau 21 : Situation des DANO sollicitées de la DGMP pour passer des marchés en entente directe.....	P.37
Tableau 22 : Passation des marchés par administration (en volume & valeur).....	P.39
Tableau 23 : Passation par typologie des marchés (volume & valeur).....	P.40
Tableau 24 : Passation des marchés par appels à la concurrence.....	P.42

Tableau 25 : Classement des marchés passés par entente directe par administration.....	P.42
Tableau 26 : Synthèse de la passation des marchés par autorités contractante et par mode de passation.....	P.43
Tableau 27 : Poids des ententes directe.....	P.46
Tableau 28 : Ecart entre prévision et passation des marchés.....	P.48
Tableau 29 : Répartition des marchés publics par province (en volume et en valeur.....	P.49
Tableau 30 : Passation des marchés publics par mode de financement.....	P.50
Tableau 31 : Etude comparative de la passation de marchés exercice 2020-2022 suivant la typologie.....	P.51
Tableau 32 : Etude comparative de la passation de marchés exercice 2020-2022 suivant le mode de passation.....	P.52
Tableau 33 : Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises.....	P.53

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Répartition des contentieux selon leur objet.....	P. 12
Graphique 2 : Répartition des recours par phase de marché.....	P. 13
Graphique 3 : Répartition des recours par catégorie des requérants.....	P. 14
Graphique 4 : Evolution des recours	P. 16
Graphique 5.A : Proportion des attestations par secteur.....	P. 22
Graphique 5.B : Evolution du nombre d'attestation délivrées.....	P. 23
Graphique 6 : Invitation de l'ARMP aux CEO.....	P. 27
Graphique 7 : Nombre de PPM validés par la DGMP.....	P. 33
Graphique 8 : Evolution de la planification des marchés 2020-2022.....	P. 35
Graphique 9 : Planification par mode de passation (en valeur).....	P. 36
Graphique 10 : Situation des DANO sollicitées de la DGMP (en volume).....	P. 38
Graphique 11 : Evolution mensuelle des traitements des DANO (en volume).....	P. 38
Graphique 12.A : Passation par typologie des marchés (en volume).....	P. 40
Graphique 12.B : Passation par typologie des marchés (en valeur).....	P. 40
Graphique 13 : Passation par AOO et AOR (en valeur).....	P. 42
Graphique 14.A : Répartition des marchés par mode (en volume).....	P. 45
Graphique 14.B : Répartition des marchés par mode (en valeur).....	P. 45
Graphique 15.A : Poids des ententes directes(en volume).....	P. 46
Graphique 15.B : Poids des ententes directes (en valeur).....	P. 46
Graphique 16.A : Synthèse annuelle de la passation des marchés par province (en volume).....	P. 49
Graphique 16.B : Synthèse annuelle de la passation des marchés par province (en valeur).....	P. 49
Graphique 17.A : Evolution suivant la typologie (en volume).....	P. 51
Graphique 17.B : Evolution suivant la typologie (en valeur).....	P. 51
Graphique 18.A : Evolution suivant le mode de passation (en volume).....	P. 52
Graphique 18.B : Evolution suivant le mode de passation (en valeur).....	P. 52
Graphique 19A : Part des marchés obtenus par les PME (en volume).....	P. 54
Graphique 19B : Part des marchés obtenus par les PME (en valeur).....	P. 54

Mot du Président du Conseil de Régulation

L'exercice 2022 a débuté sous de meilleurs auspices au regard de la stabilisation des ententes directes à 43% au terme de l'année 2021, d'une part, et de l'allègement des mesures de riposte contre la covid 19 qui a eu, entre autres, retombée le retour à la normale des activités dans tous les secteurs d'activités, d'autre part.

Dans le même sens, les conférences sur la planification des marchés, tenues au début du présent exercice, ont conduit les autorités contractantes à améliorer leur engagement à la production de leurs PPM. Ce qui a débouché sur la programmation de six cent cinquante-quatre (654) marchés, estimés à cent soixante-dix milliards six cent quatorze millions trois cent cinquante-neuf mille huit (170 614 359 008) FCFA, répartis à travers les cent vingt-quatre (124) PPM approuvés par la DGMP. Ces PPM représentent 83,6% de la cible initiale qui était de cent cinquante-deux (152) PPM attendus au sortir des conférences sus évoquées. Même si le constat est la transmission tardive d'une bonne partie de ces documents de planification en marge des délais réglementaires.

Sur un montant global de deux cent quinze milliards cinq cent soixante-dix millions sept cent trente-six mille trois cent quarante-neuf (215 570 736 349) FCFA de marchés passés, on note une prédominance des marchés de travaux allant respectivement de 47 à 42%. Leur répartition suivant le mode de passation met en exergue une forte propension du recours au gré à gré observée tout au long de cette année qui a atteint 83% d'ententes directes contre 13% d'appels à la concurrence. Au total ce sont quarante-deux (42) marchés estimés à plus de cent cinquante-six (156) milliards de FCFA qui ont été passés en entente directe au-delà des prévisions initiales. Cet important dépassement des prévisions reste tributaire majoritairement des marchés classés secret défense, d'autre part, et du lancement de la phase 2 des travaux de réhabilitation des voiries du Grand Libreville qui a nécessité notamment la poursuite de l'exécution des contrats en cours, d'une part.

En conséquence de ce qui précède, notre challenge pour les exercices à venir, avec l'appui des plus hautes autorités devrait être essentiellement l'inversement des tendances par le truchement :

- du renforcement des missions multiples, notamment, d'information, de sensibilisation et de formation ;
- d'une veille plus accrue sur le respect des procédures surtout sur la place PPM en amont de la passation de tout marché. En effet, le renforcement de la place du PPM ferait en sorte qu'à l'exclusion des cas de force majeure, les seuls marchés autorisés à être passés, soient ceux indiqués au préalable dans le PPM dûment validé.

Fridolin ONGUINDA

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées au cours de l'exercice 2022 comprenant, pour l'essentiel, les actions prioritaires issues des recommandations de l'évaluation du système national des marchés publics faite par la méthodologie MAPS II

S'agissant des **opérations de régulation**, l'ARMP a pu mener plusieurs activités, notamment, le traitement non juridictionnel du contentieux ; le renforcement du cadre réglementaire à travers l'élaboration de textes ; les renforcements des capacités, les missions d'investigation et de contrôle de certains chantiers ; la délivrance d'attestations de non exclusion ; la production des statistiques et la participation aux réunions internationales du Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP).

En ce qui concerne les **opérations de planification**, **654 marchés** ont été planifiés à travers **124 PPM**, effectivement transmis pour approbation à la DGMP, pour un montant total de **170 614 359 008 FCFA**.

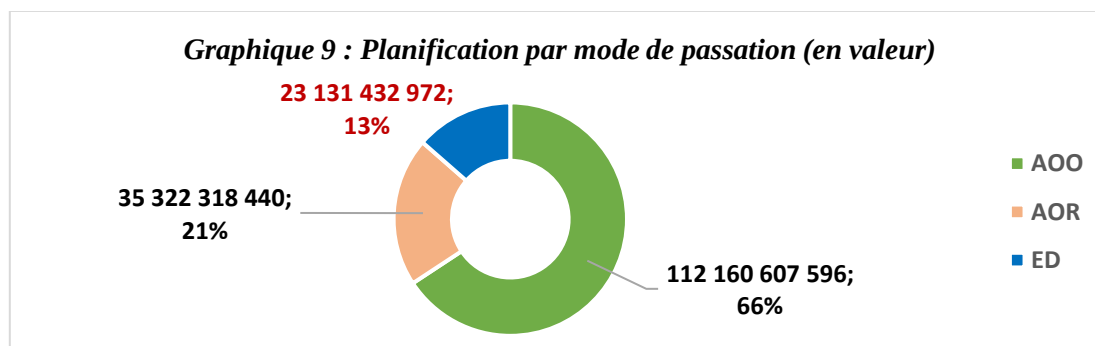
Les données prévisionnelles sur la planification des marchés par mode de passation, en volume et en valeur se trouvent ainsi consignées dans le tableau 1 et illustrées par le graphique 1 ainsi qu'il suit :

Tableau 1 : synthèse de la planification des marchés par mode de passation, en volume et en valeur

Données Prévisionnelles sur la planification				
Mode de passation	Prévus	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	382	58,41	112 160 607 596	65,74
Appels d'Offres Restreint (AOR)	185	28,29	35 322 318 440	20,70
Entente Direct (ED)	87	13,30	23 131 432 972	13,56
Total	654	100	170 614 359 008	100

Source : DGMP /ARMP, Décembre 2022

Le graphique qui suit en est une illustration,



De même, les **opérations de passation** ont enregistré **260 marchés passés** estimés à **215 570 736 349 FCFA** avec une prédominance des marchés de travaux (44,85%) et de fournitures (40,98%).

Leur répartition par typologie de prestations se trouve résumer dans le tableau 2 suivant :

Tableau 2 : Passation par typologie des marchés en volume et en valeur

Type de prestation	Nombre	%	Montant	%
Fournitures (S)	102	39,23	88 347 696 606	40,98
Prestations Intellectuelles (PI)	45	17,31	15 167 472 029	7,04
Prestation de Services (PS)	29	11,15	15 379 809 011	7,13
Travaux (T)	84	32,31	96 675 758 703	44,85
Total	260	100	215 570 736 349	100

Source : DGMP/ ARMP, Janvier 2023

La comparaison entre la planification et la passation effective des marchés suivant le mode met en relief les écarts présentés dans le tableau 3 suivant :

Tableau 3 : Ecart entre prévisions et passation des marchés

Données Prévisionnelles sur la planification annuelle			Données sur la passation annuelle		Ecart entre planification et passation	
Mode de passation	Prévus	Montant	Nbre	Montant	Nbre de marchés restant à passer	Montants
AOO	382	112.160.607.596	64	18 503 212 914	318	93.657.394.682
AOR	185	35.322.318.440	67	17 816 700 810	118	17.505.617.630
ED	87	23.131.432.972	129	179 250 822 625	+ 42	+ 156.119.389.653
Total	654	170.614.359.008	260	215 570 736 349	394	+ 44.956.377.341

Source : ARMP, Janvier 2023

Le tableau 3 permet de relever que **42 marchés d'une valeur de 156.119.389.653 FCFA** ont été passés par entente directe au-delà des prévisions, entraînant ainsi un dépassement des prévisions budgétaires de près de quarante-cinq milliards.

Le classement comparatif par mode de passation met en exergue 131 Appels d'offres contre 129 ententes directes en volume. En valeur le gré à gré prend le pas sur les mises en concurrence avec respectivement **83,2%** et **16,8%** du montant global desdits marchés.

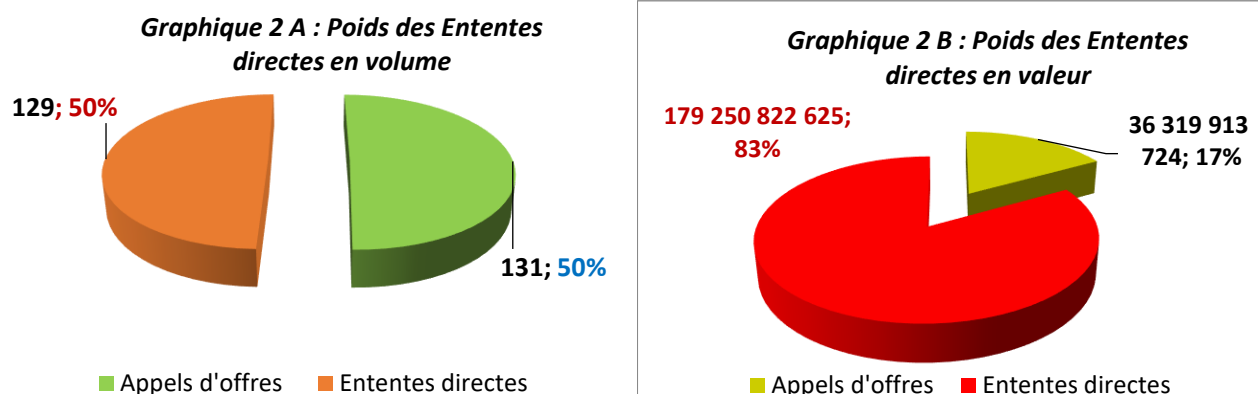
Le tableau 4 suivant en fait la synthèse :

Tableau 4 : Synthèse du classement comparatif par mode de passation

Modes de passation	En volume		En valeur	
	Nombre	%	Montant	%
Appels d'offres	131	50,4	36 319 913 724	16,8
Ententes directes	129	49,6	179 250 822 625	83,2
Totaux :	260	100	215 570 736 349	100

Source : ARMP, Janvier 2023

Les graphiques 2 A et B qui suivent en sont une illustration :



Source : ARMP, Janvier 2023

Il appert néanmoins de relever que le fort taux des marchés passés par entente directe reste imputable majoritairement au lancement de **la phase II des travaux de réhabilitation des voiries du Grand Libreville et leurs missions de contrôle** portés par le Ministère en charge des Travaux Publics, d'une part, et à la passation de marchés classés secret défense portés par le Ministère de la Défense Nationale, d'autre part.

En définitive, il est évident que, par rapport aux missions dévolues à l'ARMP par les textes réglementaires, plusieurs avancées sont attendues au cours des prochains mois.

INTRODUCTION

Le contexte socio-économique reste encore marqué par la pandémie à corona virus. Cependant, l'exercice 2022 a été marqué par la levée de l'ensemble des mesures restrictives de riposte adoptées en 2020 suite à la régression significative de la courbe de contamination à la covid-19. Il s'en est suivi le retour à la normale dans les secteurs public et privé.

A ce titre, le présent exercice s'est ouvert par des conférences sur la planification de la passation de la commande publique (2ème édition), sous le thème : « Ateliers sur les plans de passation des marchés publics ». Ces conférences se sont tenues durant un mois, sur la période allant du 08 février au 08 mars 2022, avec un taux de présence des cibles d'environ 98,58% (209/212) participants. Ce sont essentiellement les administrateurs de crédits, les responsables de programmes (RPROG) et les opérateurs associés. Ce qui présageait une planification de la dépense plus efficace (152 PPM attendus) et un meilleur respect des procédures de passation des marchés.

Dans les faits, ce sont 124 PPM qui ont été effectivement transmis pour approbation à la DGMP, soit 81,6% environ des PPM attendus. Ce score reste satisfaisant à l'aune des résultats escomptés au terme desdites conférences. Il importe de relever, toutefois, la transmission tardive d'un nombre important de PPM intervenue au cours du second semestre contrairement aux dispositions réglementaires. Toute chose alourdissant la proportion des marchés de gré à gré qui a encore atteint un pourcentage élevé de 83% cette année contre celui de 43% en 2021.

En matière de régulation, l'ARMP s'est résolument engagée à mettre en œuvre les recommandations issues du rapport d'évaluation de notre système des marchés publics conduite, en 2019, selon la méthodologie MAPS de l'OCDE, lesquelles préconisaient notamment la refonte du cadre juridique de la commande publique qu'il convient de réactualiser de sorte qu'il soit en mesure d'assurer une hiérarchie claire des normes et des institutions. C'est dans cette optique que l'ARMP a entamé la révision dudit cadre pour l'aligner aux bonnes pratiques internationales et, partant, améliorer de mieux en mieux la qualité et l'efficacité des dépenses publiques.

Par ailleurs, la mise en œuvre des visas de régularité, d'opportunité et de conformité, intervenant dans le circuit d'approbation des marchés, s'est avérée assez difficile, pour une bonne partie d'acteurs de la commande publique.

En ce qui concerne les appels à la concurrence, les opérations de passation enregistrées au début du semestre ont été effectuées sur le budget de l'exercice 2021

dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire (Cf. rapport statistique DGMP du premier trimestre 2022). Toute chose tributaire du faible nombre d'appels d'offres (13%). Ce n'est qu'au second trimestre que les opérations adossées aux crédits budgétaires de l'année 2022 ont démarré après la publication de la loi de Finances 2022 et l'ouverture des engagements par la DGBFIP.

En conséquence, des écarts considérables entre prévisions et passation effective sont observés dès le présent semestre, notamment pour les marchés par entente directe.

Dans ce sens, comparativement aux deux exercices précédents qui ont enregistré une augmentation des marchés passés allant de 302 (en 2020) à 599 (en 2021), cette année l'on enregistre 260 marchés passés, soit une régression de l'ordre de 43% contrairement à l'année 2021.

Notre rapport fait l'économie des opérations sus indiqués et s'articulera sur trois parties. Il traite, dans une première partie, des réalisations de l'ARMP (i) avant l'analyse du système de passation des marchés (ii) enfin présente les difficultés rencontrées et les perspectives, dans la dernière partie (iii).

PARTIE I

LES REALISATIONS : ELABORATION DE LA NORME, FORMATION, TRAITEMENT DU CONTENTIEUX ET DELIVRANCE D'ATTESTATIONS DE NON EXCLUSION

En rappel, dans son rôle de régulateur, l'ARMP a pour missions principales :

- l'assistance des autorités nationales compétentes dans le cadre de la définition des politiques et de l'élaboration de la réglementation en matière de marchés publics ;
- la formation de l'ensemble des acteurs de la commande publique et le développement du cadre professionnel ;
- la mise en œuvre des procédures d'audits techniques indépendants, ainsi que la sanction des irrégularités constatées ;
- le règlement non juridictionnel des litiges nés à l'occasion de la passation, de l'exécution et du contrôle des marchés publics.

Au titre de l'exercice 2022, l'ARMP s'est inscrite dans la poursuite de l'exécution de son plan d'action prioritaire triennal (2021-2023) constitué majoritairement des recommandations de l'évaluation de notre système de passation des marchés publics conduite, en 2019, selon la méthodologie MAPS II. Dans ce sens, plusieurs chantiers programmés ont été conduits.

I. ACTIONS PROGRAMMEES

Les actions programmées concernent, entre autres, le renforcement du cadre institutionnel et normatif, la formation, la conduite de missions d'investigation et le traitement du contentieux.

I.1- Renforcement du cadre institutionnel et normatif

S'agissant du renforcement du cadre institutionnel de l'ARMP, les principaux chantiers en perspective pour 2022 portent notamment sur :

- l'adoption des projets d'organigramme et de logo de l'ARMP ;
- la finalisation de la révision du texte organique de l'ARMP et celui du cadre réglementaire du Comité de Règlement des Différends (CRD).

En ce qui concerne le renforcement du cadre normatif, il portait sur :

- la révision du cadre juridique général de la commande publique ;
- la finalisation des textes d'application du code des marchés publics, d'une part, et les CCAG, les DAO ainsi que les documents standards d'appel d'offres, d'autre part.

I.2- Renforcement des capacités des organes en charge des marchés publics

Il s'agissait de :

- la mise en œuvre d'un programme de formation et de renforcement des capacités à l'endroit des acteurs de la commande publique ;
- la prospection en vue d'établir des partenariats avec des établissements spécialisés ;
- la formation en légistique et en rédaction administrative.

I.3- traitement non juridictionnel du contentieux

I.4- missions d'investigation et de contrôle de l'exécution des chantiers à l'intérieur du pays

II. ACTIVITES REALISEES

II.1- Au titre du renforcement du cadre institutionnel et normatif

Le renforcement du cadre institutionnel et normatif de la commande publique est une des recommandations phares issues du rapport d'évaluation de notre système des marchés publics par la méthodologie MAPS II de l'OCDE.

Les travaux préparatoires allant dans ce sens ont été menés avec l'assistance de la Banque Mondiale qui a commis un consultant à cet effet. Les images ci-après témoignent des séances de travail avec le consultant concerné.



Comme précédemment indiqué, le renforcement du cadre institutionnel était tourné sur trois projets : l'adoption du logo et de l'organigramme, la révision du texte organique de l'Agence ainsi que la finalisation du cadre réglementaire du CRD.

a- Adoption du logo et de l'organigramme de l'ARMP

L'ARMP a pu, à l'instar des structures de même nature qu'elle, finaliser son logo. Après adoption, celui-ci lui octroiera désormais une identité visuelle nécessaire dans la conduite de ses actions de communication.

Par ailleurs, la refonte du cadre organique de l'ARMP, préconisée par le rapport de l'évaluation du système national des marchés publics, a conduit à repenser la question de l'organigramme de l'Agence dans un cadre plus global en l'incorporant directement dans ledit texte.

En effet, le texte actuel ne prévoyait pas une organisation au niveau du secrétariat permanent, organe en charge de la gestion de l'autorité de régulation.

Ainsi, l'adoption du texte de l'ARMP reste tributaire de son organigramme.

b- Révision du texte organique de l'ARMP

Recommandée également par le rapport MAPS, la refonte du texte organique de l'ARMP se justifie fortement par les dispositions de la loi 20/2005 fixant les règles de création des services de l'Etat qui prévoient que les autorités administratives indépendantes soient créées par une loi. Toute chose contraire à la réalité présente car l'ARMP repose aujourd'hui sur le décret n°00278/PR/MEP du 22 août 2014. De même, les dispositions de ce texte se limitent à présenter les principaux organes de l'Agence sans prévoir les services de structuration ni le comité de règlement des différends pour un traitement plus transparent des litiges et du contentieux.

Pour l'heure, un avant-projet de loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'autorité de régulation a été finalisé. Son aboutissement est attendu au cours de l'exercice 2023.

c- Finalisation du cadre réglementaire du Comité de Règlement des Différends (CRD)

En prélude à l'opérationnalisation du CRD, crée par la loi organique de l'ARMP, un avant-projet de décret fixant ses missions, sa composition, son organisation, et son fonctionnement a été élaboré au cours du présent exercice. Son aboutissement est également attendu pour l'exercice 2023.

II.1.2- Renforcement du cadre normatif

Au cours de cet exercice budgétaire, l'ARMP a conduit plusieurs chantiers à l'effet du renforcement du cadre normatif notamment, l'adoption de l'arrêté relatif au bénéficiaire effectif et la révision du cadre juridique de la commande publique, des CCAG, des avis et dossiers d'appel d'offres ainsi que des autres documents standards d'appels d'offres.

a- Problématique du bénéficiaire effectif

Dans le cadre du nouveau programme avec le FMI, une réforme profonde de notre système des marchés publics a abouti à travers la signature de l'arrêté n°032.22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données à caractère personnel auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

Ce texte qui participe du renforcement de la transparence dans les marchés publics en ce qu'il vient étendre la publication des informations sur les bénéficiaires effectifs. Cette réforme est profonde en ce que jusque-là, la publication ne portait que sur les noms des entreprises attributaires et les titulaires après approbation du rapport d'évaluation des offres par la DGMP.

b- Révision du cadre juridique de la commande publique

Parmi les principales recommandations de l'évaluation du système des marchés publics figurait aussi la refonte du cadre législatif et réglementaire des marchés publics et partant de la commande publique.

En effet, les évaluateurs avaient par exemple relevé que ledit cadre n'était pas organisé de façon hiérarchisée. On notait, entre autres, l'absence d'une loi cadre de la commande publique, de l'indication des rôles des principaux organes, et des textes spécifiques à chaque type de commande pour plus de cohérence.

Au regard de ces manquements, l'organe de régulation, en collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) et l'assistance technique de la Banque Mondiale a élaboré un avant-projet de loi relatif à la commande publique. Ce texte présente les principes généraux de la commande publique applicables à tout type de commande (marchés publics, partenariats public privé, délégation des services publics et dépenses en dessous des seuils), tout en établissant une distinction claire entre les rôles des principaux organes à savoir l'ARMP, la DGMP et l'autorité contractante.

Dans le même sens, un avant-projet de décret fixant les procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public a été élaboré. Ce texte devrait abroger le décret n° 0027 portant code des marchés publics et combler

le vide juridique en matière de Délégations de Service Public (DSP) qui ne reposent, à ce jour, sur aucun texte.

S'agissant des partenariats public privé, un dispositif juridique existe déjà, en l'occurrence l'ordonnance n°009/PR/2016 du 11 février 2016. Le projet de loi cadre reposera simplement sur ledit dispositif.

En dehors de ces travaux, d'autres révisions relatives au cadre réglementaire ont porté pour l'essentiel sur l'actualisation des Cahiers de Clauses Administratives Générales (CCAG), des Dossiers et documents standards d'Appel d'Offres.

c- Révision des Cahiers de Clauses Administratives Générales

La révision des CCAG, datant de 1973 devenus obsolètes, est un impératif aujourd'hui pour l'efficacité et l'efficience de notre système des marchés publics et l'arrimage aux standards internationaux.

En effet, aux fins de leur actualisation, l'ARMP a entrepris, en collaboration avec la DGMP, le toilettage du décret 1479/PR/MTPAC du 10 décembre 1973 portant institution d'un cahier des clauses administratives générales imposées aux entrepreneurs chargés de l'exécution de travaux publics pour le compte de l'Etat, des Collectivités et établissements publics du Gabon, devant aboutir à sa révision.

Les travaux entrepris ont abouti à l'heure actuelle à un avant-projet de texte transmis, pour examen, aux principales parties prenantes concernées, aux fins de requérir leurs observations en prélude à la tenue d'une commission interministérielle.

La validation de cet avant-projet de texte par la commission sus indiquée permettra de l'introduire, courant 2023, dans le circuit en vue de son adoption.

d- Révision des Avis et Dossiers d'Appel d'offres (DAO)

En collaboration avec la Direction Générale des Marchés Publics, la révision des documents d'appel d'offres a notamment abouti à l'actualisation des avis et dossiers d'appel d'offres.

Lesdits documents nécessitaient une mise en cohérence avec le nouveau cadre réglementaire marqué, entre autres, par :

- l'adoption de l'arrêté n°032-21/MER/MBCP du 21 juillet 2021 fixant le barème des frais pour la passation des marchés publics ;
- l'adoption de l'arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données à caractère personnel auprès des

bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires ;

- la délivrance, par l'Agence, de l'attestation de non exclusion en application des dispositions de l'article 252 du code des marchés publics. Cette attestation désormais exigible obligatoirement dans le cadre de la passation des marchés aussi bien par appel à la concurrence que par entente directe.

f- Révision des autres Documents standards d'Appel d'offres

Il s'agit principalement des conventions type de travaux, fournitures, services et prestations intellectuelles qui nécessitaient eux aussi d'être modernisés et mis en cohérence avec le nouveau cadre réglementaire.

Lesdites conventions sont entrées en vigueur au cours du présent exercice.

II.2- Au titre du renforcement des capacités des principaux organes en charge des marchés publics

Des sessions de renforcement des capacités se sont tenues au bénéfice des autorités contractantes, de la DGMP et de l'ARMP aux fins de renforcer leur efficacité dans l'accomplissement de leurs missions respectives.

II.2.1- Renforcement des capacités des autorités contractantes

Dans le cadre de la deuxième édition des conférences sur la planification de la passation de la commande publique, des ateliers sur la passation des marchés publics ont été organisés sous l'égide de la DGMP.

A ce titre, la DGMP a apporté une assistance technique visant le renforcement des capacités des gestionnaires, responsables de programmes (RPROG) et opérateurs associés sur les aspects purement techniques de l'élaboration des plans de passation des marchés (PPM).

Au total 212 RPROG et opérateurs étaient la cible de cette mission. Dans l'effectivité 209 gestionnaires de crédits en ont été bénéficiaires, soit un taux de présence de 98,6%.

Au cours des travaux y relatifs, conduits par une vingtaine d'agents de la DGMP déployés à travers vingt-et-deux (22) Administrations, un accent particulier a été mis sur les administrations responsables de la mise en œuvre des chantiers dits prioritaires du plan d'accélération de la transformation (PAT) et Gabon Egalité et ce, aux fins d'une amélioration significative du taux d'exécution du budget d'investissement de l'Etat.

Ainsi, les administrateurs de crédits ont été édifiés, entre autres, sur les thématiques suivantes :

- la planification des marchés ;
- l'importance du PPM dans la planification et la passation des marchés ;
- la présentation détaillée du PPM ;
- l'élaboration / montage du PPM à travers des exercices pratiques.

Ces différentes présentations ont aussi permis aux animateurs de rappeler la réglementation en vigueur et de présenter particulièrement l'arrêté 006 sur les seuils de passation obligatoire des marchés publics.

Cette session de renforcement des capacités s'est terminée sur une note de satisfaction générale car sur une projection de 152 PPM attendus pour l'exercice en cours 124 ont reçu l'approbation de la DGMP, soit 81,6%.

Toutefois, il importe de relever que ces transmissions restent mitigées ce d'autant que certaines d'entre elles accusent d'importants retards. Toute chose allant à l'encontre des dispositions de l'article 46 du code qui fixe la transmission à deux semaines après publication de la loi de finances de l'année.

C'est pourquoi, les actions urgentes de sensibilisation, d'information et de formation se poursuivent au bénéfice des autorités contractantes.

Allant dans ce sens, l'Agence a programmé des ateliers de formation et de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises aux fins d'accroître leur participation à la commande publique. Cette session qui n'a pu se tenir, pour des problèmes d'agenda, a finalement été reportée au premier semestre 2023.

II.2.2- Renforcement des capacités des agents de l'ARMP et de la DGMP

Les agents de l'ARMP et de la DGMP ont bénéficié de deux sessions de renforcement de capacités portant sur les statistiques, d'une part, et la rédaction administrative et la légistique, d'autre part. Ces sessions visaient à outiller les concernés afin de leur permettre de remplir efficacement leurs missions.

a- Renforcement des capacités en statistiques à travers le logiciel Excel

Cette session, qui a vu la participation d'une quinzaine d'agents (cadres et assistantes de direction), a porté notamment sur la saisie, la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques, d'une part, et sur la conception de tableaux simples et croisés dynamiques, d'autre part.

b- Renforcement des capacités en rédaction administrative et en légistique

Il s'est agi d'une session alternant théorie et exercices pratiques reflétant des situations réelles. Ladite session visait notamment à renforcer les capacités des participants en technique de rédaction administrative, d'une part, et en légistique, d'autre part. Ce fut l'occasion pour les participants de connaître des généralités sur la rédaction administrative (les caractéristiques de l'écrit administratif, le style administratif etc.), la présentation des documents administratifs (structuration mettant en exergue les différentes composantes du document) et de s'exercer à la rédaction des documents administratifs.



Source : ARMP, Juillet 2022

II.3- Au titre du traitement non juridictionnel du contentieux, des résiliations et des avis juridiques et techniques

Nous aborderons tour à tour le traitement du contentieux, puis les résiliations et enfin les avis techniques.

II.3.1- Traitement non juridictionnel du contentieux

En application des dispositions des articles 238 et 245 du CMP, tout candidat aux marchés publics est autorisé à saisir l'ARMP, après épuisement des recours devant l'autorité contractante.

A ce sujet, au titre de l'exercice 2022 et à l'initiative des opérateurs économiques, l'Agence a été saisie de huit (08) dossiers de contentieux.

Le tableau 1, ci-dessous, en présente les requérants, les autorités contractantes visées et les motifs de recours.

Tableau 1 : Récapitulatif des recours enregistrés

N°	Requérants	AC visées	Motifs	Saisines	
				Requête	Information
1	Inside Consulting	Présidence de la République	Païement des prestations exécutées	X	
2	Entreprise L-G-E S.A	Ministère de L'Energie et des Ressources Hydrauliques.	Demande de participation à un appel d'offre dans la localité d'Oyem.	X	
3	Conseiller Municipal Odette Jeanine TATY KOUMBA	Conseil Municipal	Contestation de la délibération du conseil municipal (recours hiérarchique)		X
4	SOCOB	Ministère du Transport	Demande d'annulation de l'avis d'appel d'offres National n°2002/001/ASECNA/DGAN/GA/MAI relatif à l'exploitation technique de l'aéroport d'EWOT-MEKOK	X	
5	GABON MECA	Ministère de la Justice	Recours suite à la notification des résultats	X	
6	GABON MECA	Ministère de l'Intérieur		X	
7	INSIDE CONSULTING	Etat Gabonais et le Conseil National de Sécurité	Païement des sommes	X	
8	International Services- Plus (ISP)	Commandement en Chef de la Police Nationale (FPN)	Recours en annulation de l'appel d'offres restreint n°02/MI/FPN/AOR/2022	X	
9	SARL IFE & FILS	Conseil Economique Social et Environnemental	Païement de sommes	X	
Total :				8	1

Source : ARMP, Décembre 2022

Au cours de cet exercice, huit (8) recours ont été enregistrés dans nos services et une (1) saisine pour information de l'ouverture d'un recours hiérarchique.

a- Classement des recours par objet

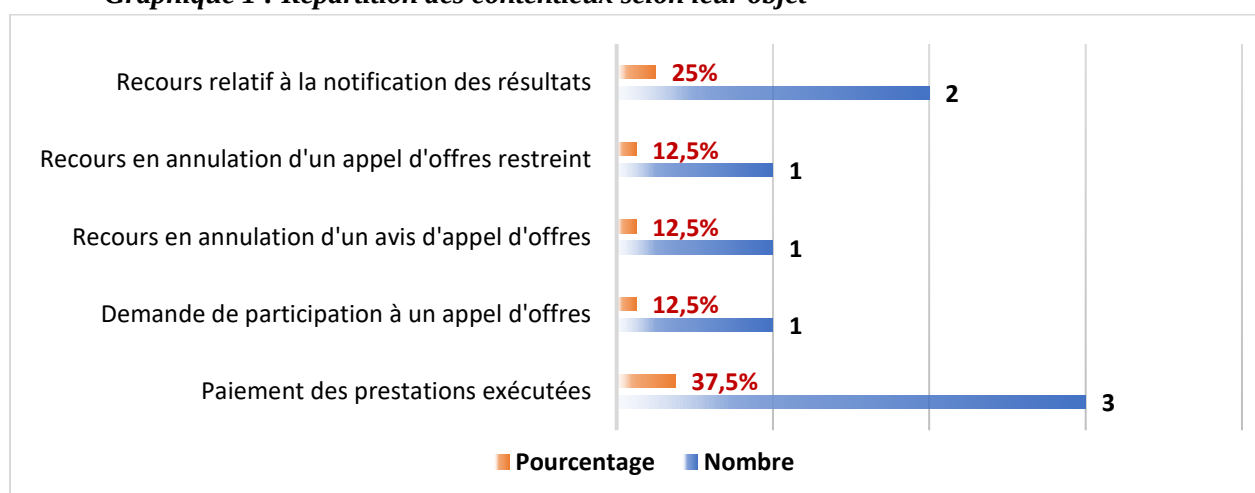
Le tableau 2 ci-après, indique la répartition des contentieux selon leur objet. Cinq (05) principaux objets y sont répertoriés. Ils sont suivis et illustrés par un graphique qui présente leur répartition en nombre et en pourcentage.

Tableau 2 : Répartition des contentieux selon leur objet

Objet du contentieux	Nombre	Pourcentage (%)
Paielement des prestations exécutées	03	37,5
Demande de participation à un appel d'offre restreint	01	12,5
Recours en annulation de l'avis d'appel d'offres	01	12,5
Recours en annulation de l'appel d'offre restreint	01	12,5
Recours relatif à la notification des résultats	02	25
Total :	08	100

Source : ARMP, Décembre 2022

Ce qui donne le graphique ci-après :

Graphique 1 : Répartition des contentieux selon leur objet

Source : ARMP, Décembre 2022

Contrairement aux exercices 2020 et 2021 où la **contestation des résultats d'appels d'offres** était le principal motif invoqué par les requérants, pour le présent exercice, il s'agit du paiement des prestations exécutées (avec 3 recours sur 8, soit 37,5%).

Cette année aucune **contestation des résultats d'appels d'offres** n'a été enregistrée à l'ARMP. Toute chose qui vient confirmer la régression des saisines, concernant ce motif, observée entre les exercices 2020 et 2021 où elle passait déjà de huit (8) en 2020 à deux (2) en 2021. Cette régression laisse présager une adhésion progressive des acteurs à œuvrer dans le sens du renforcement de la transparence des procédures de passation des marchés.

Par ailleurs, la notification des résultats (2 recours sur 8, soit 25%) est également un motif non négligeable en ce sens que sa récurrence dans les saisines enregistrées à l'Agence laisse transparaître une méconnaissance des procédures de publication des résultats par les autorités contractantes.

b- Classement des recours par phase du processus de marché

Le présent classement se résume ainsi qu'il suit :

Tableau 3 : Classement des recours par phase du processus de marché

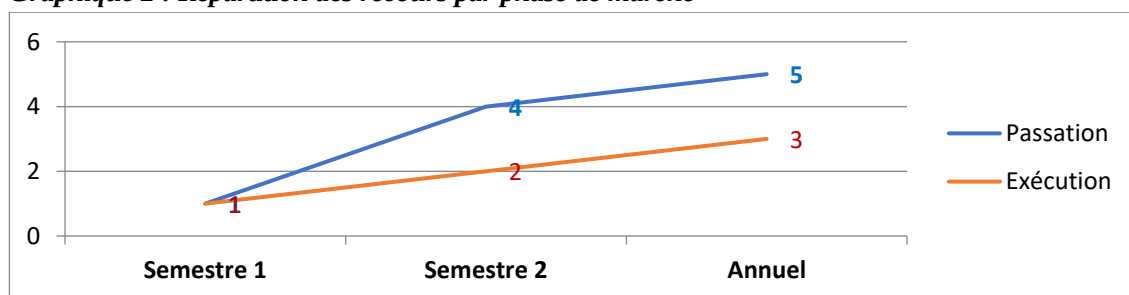
Phases de marchés	Recours enregistrés au 1 ^{er} semestre		Recours enregistrés au 2 nd semestre		Recours annuel	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Passation des marchés	1	50	4	66,67	5	62,5
Exécution des marchés	1	50	2	33,33	3	37,5
Total	3	100	6	100	8	100

Source : ARMP, Décembre 2022

Le tableau n°3 ci-dessus classe les recours introduits selon les différentes phases. Les phases retenues dans ce tableau sont celles de passation et d'exécution.

Cette situation nous est présentée de façon plus claire dans le graphique suivant :

Graphique 2 : Répartition des recours par phase de marché



Source : ARMP, Décembre 2022

L'analyse du graphique n°2 ci-dessus révèle que la majeure partie des recours enregistrés concerne la phase de passation (5 sur 8, soit 62,5%). Les 37,5% restant représentent la phase d'exécution (3 recours sur 8).

c- Classement des recours par catégorie des requérants

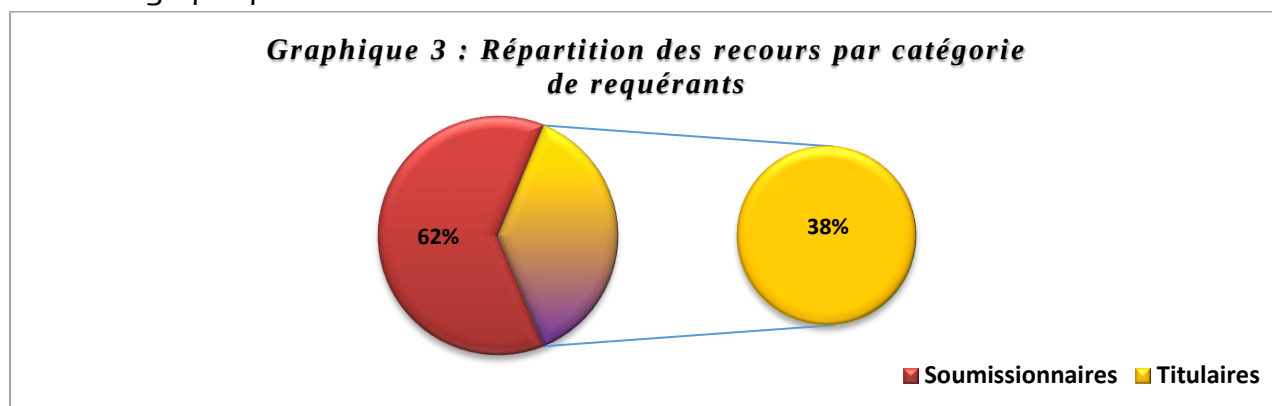
Tableau 4 : Répartition des recours par catégorie des requérants

Requérant	1 ^{er} semestre		2 nd semestre		Annuel	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Soumissionnaires	01	50	04	66,67	05	62,5
Titulaires de marchés	01	50	02	33,33	03	37,5
Total	02	100	06	100	08	100

Source : ARMP, Décembre 2022

Le tableau n°4 présente le classement des recours introduits par deux (02) catégories de requérants : les Soumissionnaires et les titulaires des marchés.

Le graphique n°3 en est une illustration.



Source : ARMP, Décembre 2022

Le graphique 3 ci-dessus révèle que les soumissionnaires ont été les principaux requérants au cours du présent exercice avec 5 saisines, soit 62,5% de l'ensemble des saisines. Les titulaires ont, quant à eux, introduit 3 recours représentant 37,5% du nombre total de recours enregistrés.

S'agissant toujours des titulaires, l'on relève une légère augmentation du nombre de recours passant de deux (2) en 2021 à trois (3) en 2022 contre six (6) en 2020.

d- .Principales autorités contractantes visées par les contentieux

Tableau 5 : Autorités contractantes concernées par le contentieux

N°	Autorités contractantes (visées)	Nb de saisines	Pourcentage (%)
1	Présidence de la République	1	12,5
2	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	12,5
3	Ministère du Transport	1	12,5
4	Ministère de la Justice	1	12,5
5	Ministère de l'Intérieur	1	12,5
6	Etat Gabonais et le Conseil National de Sécurité	1	12,5
7	Commandement en Chef de la Police Nationale (FPN)	1	12,5
8	Conseil Economique Social et Environnemental (CESE)	1	12,5
	Total	08	100

Source : ARMP, Décembre 2022

Le tableau 5 ci-dessus indique les principales autorités contractantes mises en cause aussi bien par les soumissionnaires que par les titulaires des marchés, avec un recours chacun, soit 12,5%.

Les faits reprochés portent sur les motifs indiqués dans le tableau 2.

Pour solutionner ces maux, il appert de mettre en œuvre urgemment un programme de renforcement des capacités à l'endroit de tous les acteurs, notamment sur les procédures de passation et d'exécution des marchés.

e. Recours traités suivant leurs qualifications

Le Comité de Règlement des Différends (CRD) n'étant toujours pas mis en place, le traitement des recours continue à se faire par les juristes en service à l'Agence.

Tableau 6 : Qualification des recours

N°	Requérants	Autorités contractantes	Objet	Qualification/
1	Inside Consulting	Présidence de la République	Paiement des prestations exécutées	Non fondé
2	Entreprise L-G-E S.A	Ministère de L'Energie et des Ressources Hydrauliques.	Demande de participation à un appel d'offre dans la localité d'Oyem.	Fondé
3	SOCOB	Ministère du Transport	Demande d'annulation de l'avis d'appel d'offres National n°2002/001/ASECNA/DGAN/GA/MAI relatif à l'exploitation technique de l'aéroport d'EWOT-MEKOK	Fondé
4	GABON MECA	Ministère de la Justice	Recours suite à la notification des résultats	Fondé
5	GABON MECA	Ministère de l'Intérieur	Recours suite à la notification des résultats	Fondé
6	International Services- Plus (ISP)	Commandement en Chef de la Police Nationale (FPN)	Recours en annulation de l'appel d'offres restreint n°02/MI/FPN/AOR/2022	Fondé
7	SARL IFE & FILS	Conseil Economique Social et Environnemental	Paiement des prestations exécutées	Fondé
8	INSIDE CONSULTING	Etat Gabonais et le Conseil National de Sécurité	Paiement des sommes	Non fondé

Source : ARMP, Décembre 2022

Le tableau 6 ci-dessus, montre que parmi les huit (8) recours introduits, deux (2) ont été jugés irrecevables en la forme, parce que non fondés.

La non recevabilité des recours a été essentiellement imputable aux vices de procédure dans la mesure où les candidats ou soumissionnaires ont saisi l'ARMP avant épuisement des recours administratifs préalables (gracieux et hiérarchique), en application des dispositions des articles 234 à 238 du CMP. Lesdits recours ont donc été jugés anticipés. De plus, les pièces justificatives des allégations des requérants, demandées pour les besoins d'investigation, n'ont pas été fournies par ce dernier.

f. Evolution des recours

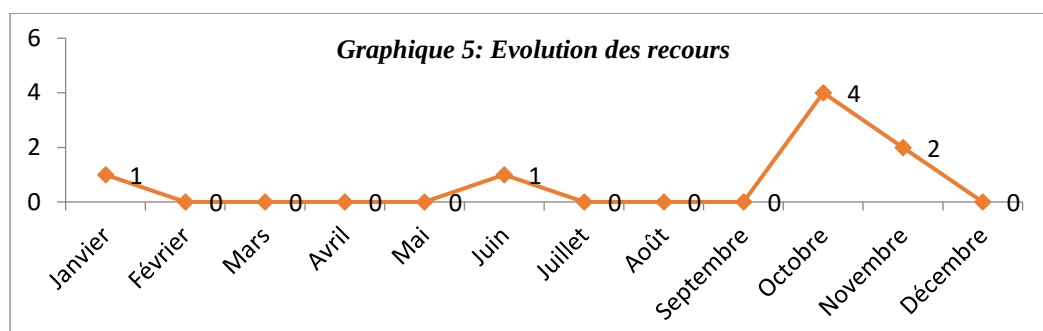
Le tableau 7 ci-dessous indique l'évolution des recours enregistrés au cours du présent exercice.

Tableau 7: Evolution des recours

Mois	Nombre
Janvier	01
Février	00
Mars	00
Avril	00
Mai	00
Juin	01
Juillet	00
Août	00
Septembre	00
Octobre	04
Novembre	02
Décembre	00
Total :	08

Source : ARMP, Décembre 2022

Le graphique 4 ci-dessous illustre cette évolution.



Source : ARMP, Décembre 2022

A la lecture de ce graphique, nous remarquons que seuls les mois de Janvier, Juin, Octobre et Novembre ont enregistré des recours avec respectivement un (1) recours pour les deux premiers mois, quatre (4) pour le troisième mois et deux (2) pour le dernier. La majeure partie des recours est intervenue en fin d'année

Cela paraît comme le résultat de la mise à disposition effective des crédits inscrits dans la Loi de finances rectificative pour la conduite des différents projets des Sectoriels.

II.3.2- Les résiliations

Au cours de cette année l'ARMP s'est prononcée sur des demandes de résiliations à l'initiative des autorités contractantes.

Tableau 8 : demande d'avis de résiliation des marchés

N°	Requérants	Objet	Titulaire du marché	Nombre	%
1.	Ministère des Affaires Etrangères	Résiliation du contrat liant l'Etat à la Société d'Architecture AM/T représentée par Monsieur Erich MAURO	Société AM&T	1	33,33
2.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	Résiliation du Marché n° 056/MPITPHTAT/DGERA/FER/2013 relatif aux travaux d'entretien de la route non revêtue MANDJI – MASSANA (33km) dans la NGOUNIE	Entreprise EGBTP	1	33,33
3.	Ministère du Budget et des Comptes Publics	Résiliation du Marchés des travaux de réhabilitation l'immeuble abritant les services du Ministère du Budget et des Comptes Publics	Entreprise EGAB AZUR	1	33,33
Total				3	99,99%

Source : ARMP, Décembre 2022

À l'examen des motifs invoqués, les demandes de résiliation ont toutes reçu un avis favorable comme le présente le tableau 9 suivant.

Tableau 9 : motifs de la résiliation

N°	Requérants	Objet	Titulaire du marché	Motif	Nombre	%
1.	Ministère des Affaires Etrangères	Résiliation du contrat entre l'Etat à la Société d'Architecture AM/T	Société AM&T	Motif d'intérêt général	2	66,66
2.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	Résiliation du Marché n° 056/MPITPHTAT/DGERA/FER/2013 relatif aux travaux d'entretien de la route non revêtue MANDJI – MASSANA (33km) dans la NGOUNIE	Entreprise EGBTP			
3.	Ministère du Budget et des Comptes Publics	Résiliation du Marchés des travaux de réhabilitation l'immeuble abritant les services du Ministère du Budget et des Comptes Publics	Entreprise EGAB AZUR	Faute grave et non-respect des dispositions techniques	1	33,34
Total					3	100%

Source : ARMP, Décembre 2022

Les demandes de résiliation visaient majoritairement la reconnaissance du motif d'intérêt général (deux demandes sur trois, soit 66,67%). La faute grave et le non-respect des spécifications techniques constituent le deuxième motif invoqué par les autorités contractantes (une demande sur trois, soit 33,33%).

L'économie des résiliations prononcées par l'Agence se trouve récapitulée dans le tableau suivant :

Tableau 10 : résiliations des marchés prononcées par l'ARMP

N°	Requérants	Objet	Titulaire du marché	Avis	N° du marché
1.	Ministère des Affaires Etrangères	Résiliation du contrat de maîtrise d'ouvrage entre l'Etat à la Société d'Architecture AM/T	Société AM&T	Favorable	Marché n°00298/MAECIF/DCAF du 21 septembre 2010 relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation des résidences et chancelleries zone Amérique
2.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	Résiliation d'un marché de travaux d'entretien routier	Entreprise EGBTP	Favorable	Marché n° 056/MPITPHTAT/DGERA/FER/2013 relatif aux travaux d'entretien de la route non revêtue MANDJI – MASSANA (33km) dans la NGOUNIE
3.	Ministère du Budget et des Comptes Publics	Résiliation du Marchés des travaux de réhabilitation l'immeuble abritant les services du Ministère du Budget et des Comptes Publics	Entreprise EGAB AZUR	Favorable	Marché n°024/MBCP/SG/DGPE/ réhabilitation/2021

Source : ARMP, Décembre 2022

S'agissant de la résiliation du contrat liant l'État à la Société d'Architecture AM&T, les prestations réalisées par le cabinet AM&T n'ont fait l'objet d'aucune convention de marché actant les obligations des parties conformément aux dispositions du décret 1140/MEFBP du 18 décembre 2002 portant code de marché public, en vigueur à cette époque. L'ARMP n'était donc pas compétente pour se prononcer sur cette résiliation dont les prestations ne constituaient pas un marché public.

Toutefois, l'effectivité des prestations commandées par l'autorité contractante et réalisées par le cabinet d'architecture AM&T a suggéré un lien juridique auquel il convenait urgemment de mettre un terme à l'aune des effets négatifs induits à l'encontre de l'État.

En ce qui concerne, la résiliation du marché des travaux de réhabilitation de l'immeuble abritant les services du Ministère du Budget et des Comptes Publics, l'Agence a reconnu que les faits énumérés relèvent bien du motif d'intérêt général et donc n'a formulé aucune objection à la résiliation sollicitée et ce, conformément aux dispositions de l'article 229 du code des marchés publics.

Enfin, en application des dispositions de l'article 229 sus évoqué, l'ARMP a formulé un avis favorable à la résiliation du marché n° 056/MPITPHTAT/DGERA/FER/2013 relatif aux travaux d'entretien de la route non revêtue MANDJI-MASSANA (33km) dans la NGOUNIE pour motif d'intérêt général.

Par ailleurs, l'Agence a enregistré des notifications de résiliations de deux (2) contrats pour faute grave des titulaires et non-respect des spécifications techniques du marché. En 2021, le principal motif évoqué dans ce cadre était l'absence de financement.

Tableau 11 : Notification de résiliation des marchés

N°	Numéro du marché	Entreprise attributaire	Administration ayant prononcé la résiliation	Objet du marché	Motif de la résiliation
1.	N°30/MBCPFP/D GST/2012	Entreprise Atlantique BTP	Ministère du Budget et des Comptes Publics	Finalisation des Travaux de construction de la perception et du logement du Percepteur de MALINGA	Résiliation pour faute de l'entreprise
2.	N°056/MPITPHT AT/DGERA/FER/ 2013	Entreprise EGBTP	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement des Infrastructures	Marché relatif aux travaux d'entretien de la route non revêtue MANDJI – MASSANA (33km) dans la NGOUNIE	Faute grave et non-respect des spécifications techniques du marché

Source : ARMP, Décembre 2022

II.3.3- Les Avis techniques

Hormis les notifications sus évoquées, l'Agence a été également saisie pour des avis juridique et technique. Lesdits avis sont consignés dans le tableau ci-dessous notamment sur :

- l'exclusion ou non de certaines dépenses du champ d'application du code ;
- les recommandations de l'Assemblée Nationale sur l'exigence d'une garantie de bonne exécution avant la contractualisation afin de s'assurer de la livraison effective des prestations sollicitées ;
- l'intervention de la DGMP dans le processus d'approbation des marchés.

L'économie de ces demandes d'avis se trouve présentée dans le tableau qui suit :

Tableau 12 : demande d'avis de l'ARMP

N°	Identité du requérant	Objet de la requête	Avis de l'ARMP
1	Caisse Nationale d'Assurance de Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)	Avis sur la dépense du prestataire IDIORA pour l'exercice 2021.	L'ARMP est d'avis que les dépenses de restauration de la CNAMGS ne constituent pas un marché public et sont exclues du champ d'application du code des marchés publics.
2	Ministère du Budget et des Comptes Publics	Avis sur les recommandations de l'Assemblée Nationale relatives le PLFR2022	L'exigence de produire une garantie contractuelle en l'absence d'un contrat qui pourrait être faite à un candidat ou soumissionnaire ne paraît pas judicieuse au stade de la passation.
3	Ministère de l'Economie et de la Relance	Avis sur la convention de marché de la Caisse de Stabilisation et de Péréquation (CAISTAB)	Après examen, il ressort qu'à la suite de l'apposition du visa de Madame le Ministre, les visites d'opportunités, de conformités et de régularités prévues par les textes réglementaires sont requis avant l'approbation de la DGMP.

Source : ARMP, Décembre 2022

II.4- Au titre des missions d'investigation et de contrôle de l'exécution de certaines artères du Grand Libreville et à l'intérieur du pays

Une mission d'investigation des travaux de réhabilitation de la Nationale I, sur les tronçons routiers PK12-PK74, PK94-PK105 et PK105-Bifoun et des routes Ntoun-Cocobeach, Bifoun-Djolé et Mouila-Mimongo, a été menée à l'initiative de l'ARMP afin de s'assurer de la bonne exécution desdits chantiers.

Cette mission a permis de faire bon nombre de constats, notamment :

- **sur l'axe PK12-Bifoun : Travaux de réhabilitation de la Route Nationale 1 (RN1) les tronçons PK12-PK74, PK94-PK105 et PK105-Bifoun (155 Km) :**
 - existence de plusieurs bases vie ;
 - présence de la société d'infrastructures AFCONS, leader en Inde et opérant dans plus dix (10) pays Africains, qui supervise les travaux ;
 - présence de panneaux de signalisation indiquant les travaux ;
 - effectivité des travaux (déplacement réseaux, pose de canalisations, réfection de ponts, bitumage jusqu'au PK105 à l'exception de quelques parties non bitumées encore en travaux Assainissement.

Les images ci-après en sont une illustration



Source : ARMP, Août 2022

- **Route de Mouila-Mimongo : Travaux de réhabilitation du tronçon Mouila-Mokabo (20 Km).**
 - présence d'un panneau projet de réhabilitation des kilomètres de pistes rurales avec franchissements critiques dans la province de la Ngounié exécuté par le groupement des entreprises SGCBAS ET SCBLB ;
 - absence de base vie et d'engins sur le terrain ;
 - route latéritée.

Les images ci-après illustrent ce constat.



Source : ARMP, Août 2022

➤ **Route de Ntoun-Cocobeach : Travaux de réhabilitation du tronçon Ntoun-Cocobeach (86,3 Km).**

- absence de base vie ;
- nids de poules, bourbiers ;
- absence d'engins sur le chantier ;
- route praticable et latéritique.

Les images ci-après en sont une illustration



Source : ARMP, Septembre 2022

De manière générale, sur les axes PK12- Bifoun et Mouila-Mimongo les entreprises adjudicatrices sont à pied d'œuvre. Toute chose qui laisse entrevoir une exécution des travaux jusqu'à leur terme comme le soutiennent les responsables de chantiers rencontrés sur le terrain.

A contrario, pour les axes Ntoun-Cocobeach et Bifoun-Djolé, aucune activité n'a été observable tout au cours de la mission. De toute évidence, les travaux semblent n'avoir jamais démarrés.

II .5- Au titre de la délivrance des attestations de non- exclusion des marchés publics

Cette activité permet de s'assurer que les entreprises candidates aux opérations d'appels d'offres ne sont pas frappées d'inéligibilité à la commande publique. En application des dispositions de l'article 252 du CMP. Les autorités contractantes l'exigent de plus en plus des opérateurs candidats à la commande publique.

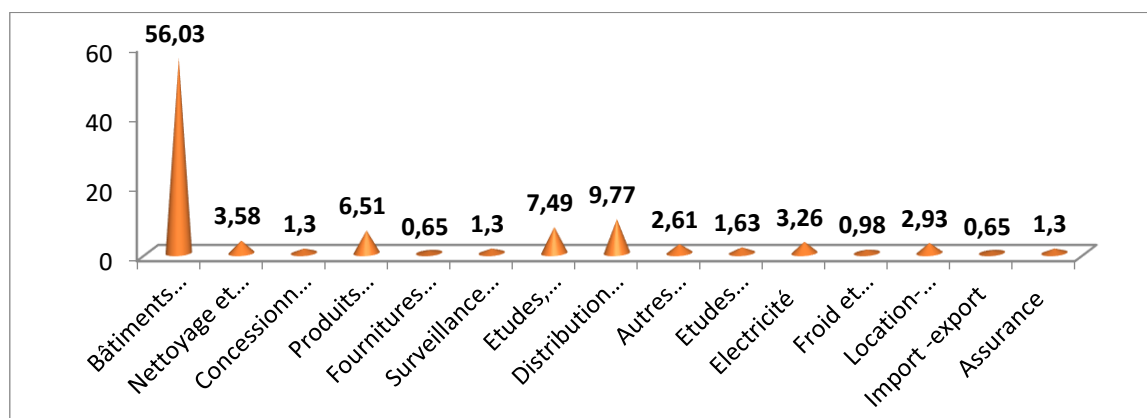
Le tableau 13 ci-dessous fait l'économie des attestations délivrées par secteurs d'activités.

Tableau 13 : Attestations de non-exclusion délivrées

Secteur/domaine d'activité	Semestre 1		Semestre 2		Annuel	
	Nombre	(%)	Nombre	(%)	Nombre	(%)
Bâtiments Travaux Publics	38	60,32	134	54,92	172	56,03
Nettoyage et Entretien	04	6,35	07	2,87	11	3,58
Concessionnaire automobile	01	1,59	03	1,23	04	1,30
Produits médicaux et pharmaceutiques	06	9,52	14	5,74	20	6,51
Fournitures industrielles et soutien aux industries	02	3,17	-	00	02	0,65
Surveillance et gardiennage	01	1,59	03	1,23	04	1,30
Etudes, audits et Conseil	08	12,7	15	6,15	23	7,49
Distribution matériels informatiques, imprimerie et bureautique	02	3,17	28	11,48	30	9,77
Autres services personnels	01	1,59	07	2,87	08	2,61
Etudes architecturales, topographie et géotechnique	-	-	05	2,05	05	1,63
Electricité	-	-	10	4,10	10	3,26
Froid et climatisation	-	-	03	1,23	03	0,98
Location-vente-commerces	-	-	09	3,69	09	2,93
Import -export	-	-	02	0,82	02	0,65
Assurance	-	-	04	1,64	04	1,30
Total	63	100	244	100	307	100

Source : ARMP, Décembre 2022

Le graphique 5A ci-dessus en est une illustration.

Graphique 5A : Proportion des attestations par secteur (%)

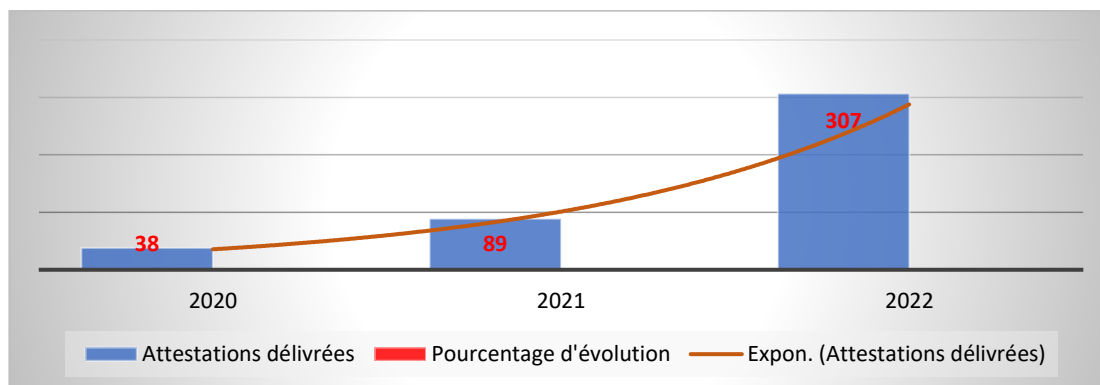
Source : ARMP, Décembre 2022

Il en ressort que le secteur Bâtiments et Travaux publics est le plus demandeur. Il en a sollicité plus de la moitié des attestations cent soixante-douze (172) au total, soit une proportion de 56,03% de l'ensemble des attestations délivrées.

En effet, les trois cent sept (307) attestations de non exclusion délivrées par l'Agence, au cours du présent exercice, contre quatre-vingt-neuf (89) en 2021 et trente-huit (38) en 2020 traduisent une volonté manifeste de s'arrimer à la norme.

L'évolution du nombre d'attestations délivrées sur les trois années se présente ainsi qu'il suit :

Graphique 5 B : Evolution du nombre d'attestations délivrées



Source : ARMP, Décembre 2022

Tout savoir sur

l'ATTESTATION DE NON EXCLUSION



Qu'est-ce que l'attestation de non exclusion ?

- C'est un document administratif délivré par l'ARMP à tout candidat ou soumissionnaire à un marché public qui en fait la demande ;
- Elle permet de s'assurer que les entreprises candidates aux marchés publics ne sont pas frappées d'inéligibilité à la commande publique, en application des dispositions de l'article 252 du Code des Marchés Publics ;
- Elle est exigée au nombre des pièces à fournir obligatoirement dans le cadre de la passation des marchés aussi bien par appel à la concurrence que par entente directe.

Qui peut en bénéficier ?

- Tout candidat éligible à la commande publique.

Quelles sont les modalités à remplir pour obtenir une attestation de non exclusion ?

1. Adresser une demande au Secrétaire Permanent de l'ARMP assortie d'un exemplaire de fiche circuit ;
2. Retirer un formulaire auprès de l'ARMP ;
3. S'acquitter des frais de délivrance de l'attestation de non exclusion fixés par voie réglementaire à vingt-cinq mille francs CFA.

**AGENCE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

Formulaire de demande d'attestation de non-exclusion

Je soussigné (e), M/Mme _____, en qualité de gérant (e) de
L'entreprise : _____
Activité principale : _____
Forme juridique : _____ Adresse : _____ B.P : _____ Téléphone : _____
Email : _____ N° Immatriculation fiscale : _____
N° Cotisation sociale : _____ N° RCCM : _____ Date de délivrance : _____

déclare sur l'honneur n'avoir pas :

1. procédé à des pratiques de collusion entre soumissionnaires afin d'établir les prix des offres à des niveaux artificiels et non concurrentiels pouvant ainsi priver l'autorité contractante des avantages d'une concurrence libre et ouverte ;
2. participé au fractionnement pour en bénéficier ;
3. influé sur le contenu du dossier d'appel d'offres ;
4. recouru à la surfacturation ou la fausse facturation ;
5. influencé ou tenter d'influencer les membres de la CEO ou les décisions d'attribution, y compris en proposant tout paiement ou avantage indu ;
6. fourni des déclarations fausses ou mensongères ;
7. bénéficié et fait usage d'informations confidentielles dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ;
8. faire obstruction à la conduite d'audits, enquête ou investigation ;
9. participé pendant l'exécution du marché à des actes et pratiques frauduleuses préjudiciables aux intérêts de l'autorité contractante, contraire à la réglementation applicable en matières de marchés publics et susceptibles d'affecter la qualité des prestations ou leur prix ainsi que les garanties dont bénéficie l'autorité contractante.

Fait à _____, le _____

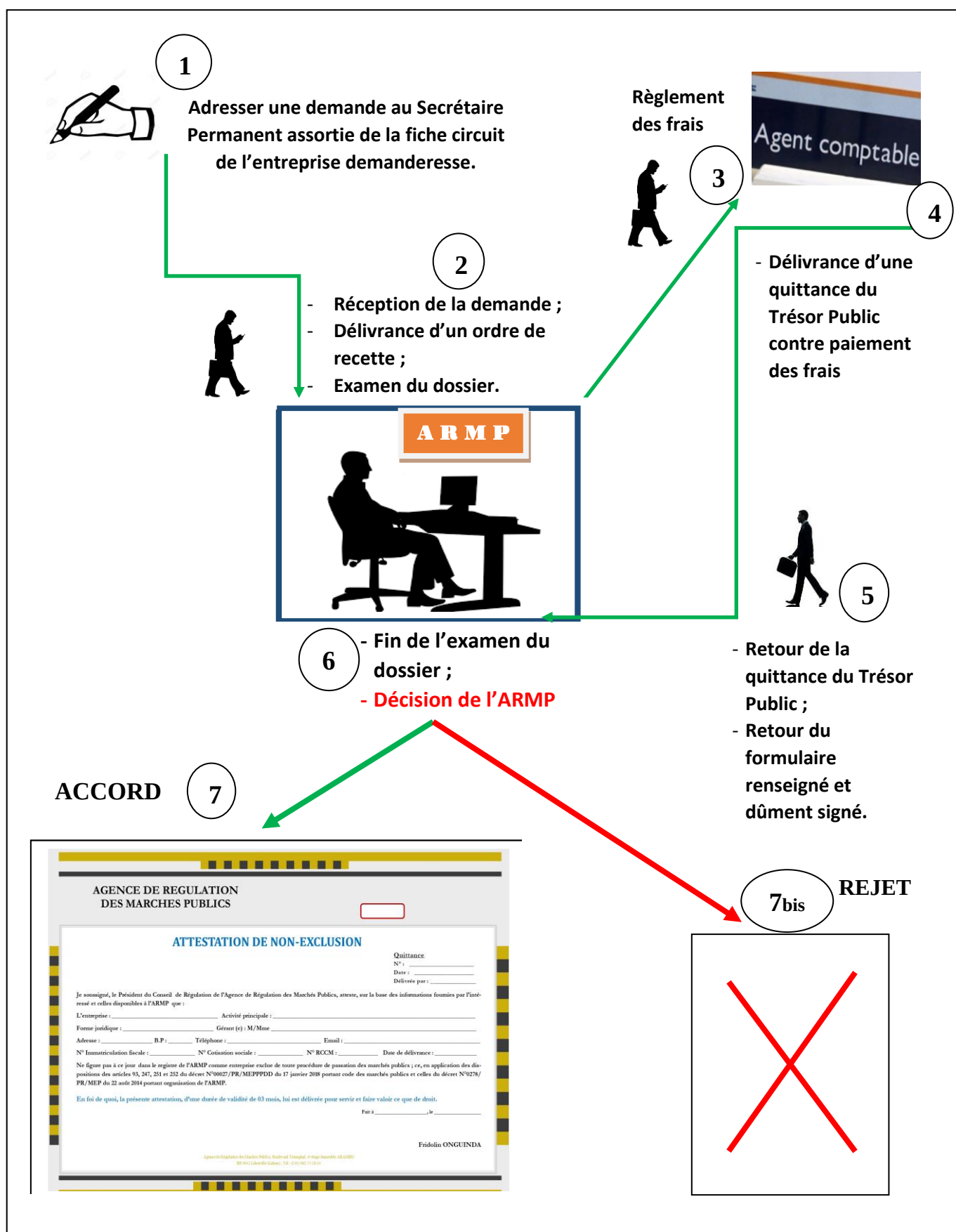
Nom, signature et cachet du demandeur

Agence de Régulation des Marchés Publics, Boulevard Triomphal, 4^e étage Immeuble ARAMBO
BP 4042 Libreville (Gabon) ; Tél : (241) 062 75 18 34

**Renseignements
sur la qualité du
demandeur à agir et
sur l'entreprise**

**Déclaration sur l'honneur
en lien avec les sanctions
en cas de violation de la
réglementation**

Circuit de délivrance de l'attestation de non exclusion



II .6- Au titre de la participation aux CEO des observateurs indépendants

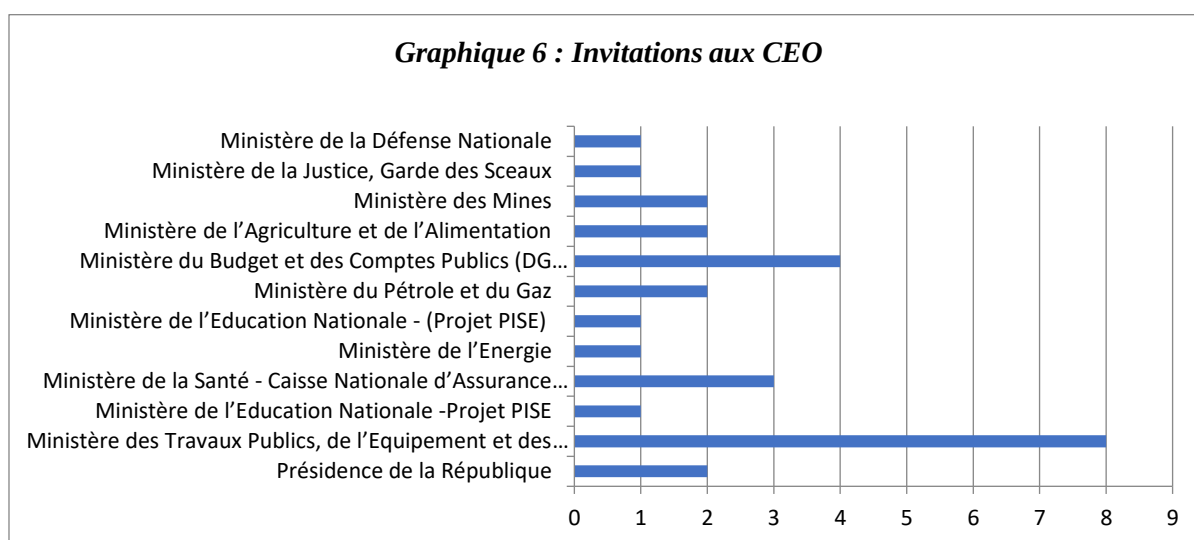
Le tableau n°14 ci-dessous, indique l'ensemble des autorités contractantes ayant adressé des invitations à l'ARMP aux fins de désigner un observateur pour prendre part aux séances d'ouverture et d'évaluation des offres.

Tableau 14 : Invitation de l'ARMP par les AC

N° d'ordre	Autorités Contractantes (AC)	Invitations au 1 ^{er} semestre	Invitations au 2 ^{eme} semestre	Total annuel
1.	Présidence de la République	02	00	02
2.	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures (PASIG-1)	01	07	08
3.	Ministère de l'Education Nationale -Projet PISE	01	00	01
4.	Ministère de la Santé - Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS)	02	01	03
5.	Ministère de l'Energie	01	00	01
6.	Ministère de l'Education Nationale - (Projet PISE)	01	00	01
7.	Ministère du Pétrole et du Gaz	00	02	02
8.	Ministère du Budget et des Comptes Publics (DG Patrimoine)	00	04	04
9.	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	00	02	02
10.	Ministère des Mines	00	02	02
11.	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux	00	01	01
12.	Ministère de la Défense Nationale	00	01	01
Total :		08	20	28

Source : ARMP, Décembre 2022

Le graphique qui suit en est une illustration.



Source : ARMP, Décembre 2022

Le graphique n°6 ci-dessus, indique que douze (12) autorités contractantes au total ont invité l'ARMP à prendre part aux CEO.

En réponse à ces invitations, l'ARMP a mandaté, chaque fois en tant que de besoin, un observateur, sans voix délibérative, pour prendre part à vingt-huit (28) CEO dans différents secteurs contre quarante-huit (48) en 2021 et trente (30) en 2020.

L'ensemble des sectoriels se situent en deçà de dix (10) invitations ; ce qui révèle une diminution du nombre d'appels d'offres passés au cours de cet exercice.

L'observateur commis par l'ARMP avait essentiellement pour rôle de veiller au respect de la réglementation et singulièrement à l'observation des principes de transparence, de libre accès à la commande publique et d'égalité de traitement, édictés par le CMP en son article 5 et dissuasif pour prévenir toute velléité de corruption ou collusion ; toute chose garantissant la crédibilité de l'attribution des marchés.

II.7- Au titre de la production de rapports semestriel et annuel

L'ARMP s'est astreint, cette année à produire un rapport au premier semestre puis le présent rapport annuel.

Il en ressort du classement comparatif par mode de passation, notamment au premier semestre, que les ententes directes représentaient 87% des marchés passés contre 13% en appels à la concurrence. Ce qui traduit un recours excessif aux procédures dérogatoires.

II.8- Au titre des autres activités

L'ARMP a participé à plusieurs autres activités principalement à travers le Réseau Africain de la Commande Publique (RACOP), au titre des activités de coopération internationale.

Dans ce sens et en sa qualité de Vice-coordonnateur de la sous-région Afrique Centrale du RACOP, l'ARMP a présidé, par le biais de son Secrétaire Permanent, une réunion, le 27 janvier 2022, sur le thème : « la professionnalisation de la commande publique ».

Par ailleurs, l'Agence a participé activement à d'autres échanges d'expériences dans sa sous-région sur les thématiques : « Accords cadre et Marché Public Electronique Gouvernemental », « la collecte des données de la commande publique y compris les normes de données pour les contrats ouverts ». Elle a également pris part à la réunion du Comité Exécutif portant sur la préparation de la Deuxième Assemblée Générale (DAG).

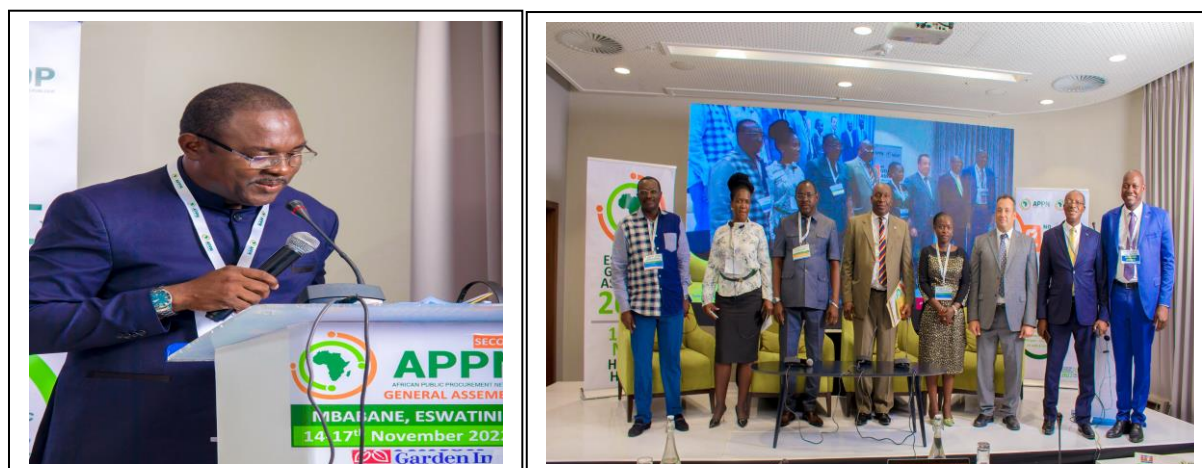
Enfin, l'Agence a pris part à la deuxième Assemblée Générale du RACOP d'Eswatini, plus précisément à Mbabane, du 14 au 17 novembre.

Cette rencontre, qui a vu la participation de plusieurs acteurs dont les représentants des autorités de régulation de la commande publique de plus d'une

vingtaine de pays membres, les partenaires techniques et financiers, les organismes économiques et financiers régionaux et internationaux, visait deux principaux objectifs à savoir échanger autour de la thématique général «**La commande publique pour le développement économique de l'Afrique – crise, défis, et perspectives** », d'une part, et renouveler le bureau exécutif arrivé au terme de son mandat, d'autre part.

Pour ce faire, plusieurs sous-thématiques ont été abordées en commissions et autour d'un panel : (i) la COVID 19 et les enseignements à tirer pour l'avenir ; (ii) la valeur du MAPS pour l'amélioration des marchés publics ; (iii) les achats responsables au plan social et environnemental ; (iv) l'état de la mise en œuvre de la dématérialisation de la commande publique, (v) la professionnalisation de la commande publique ; (vi) l'amélioration de l'interaction entre le gouvernement et la communauté des soumissionnaires, (vii) l'utilisation des données sur les marchés pour soutenir un développement économique durable et inclusif.

Dans ce sens, la participation du Gabon a été très marquée notamment par la présentation très plébiscitée du Secrétaire Permanent de l'ARMP sur le thème : « l'amélioration de l'interaction entre le gouvernement et la communauté des soumissionnaires », d'une part, et par sa participation au panel sur « les achats publics responsables » d'autre part, comme le présentent les images ci-après :



En substance, il a été question d'admettre que la commande publique, pour jouer pleinement son rôle de levier du développement socioéconomique, nécessite de faire évoluer son cadre normatif et ses pratiques en intégrant les nouveaux concepts objets des sous-thématiques abordées au cours de ces assises. Cette démarche permettra notamment d'intégrer les problématiques d'actualité se rapportant aux achats durables/responsables au plan environnemental et social, à l'inclusivité (approche genre), à la dématérialisation, à la professionnalisation, à l'interaction entre pouvoirs publics et communauté des soumissionnaires. Toute chose devant à terme participer de l'efficacité et de l'efficience de la commande publique.

S'agissant du renouvellement du bureau exécutif, notre pays a été porté à la tête de la sous-région Afrique centrale, en qualité de coordonnateur, lors de l'élection des membres dudit comité .

PARTIE II

ANALYSE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS

L'analyse du système de passation des marchés publics sera abordée sous trois angles : le développement du cadre institutionnel et réglementaire (I), la planification des marchés (II), les statistiques sur la passation des marchés publics (III).

I. DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

I.1. Développement du cadre institutionnel

Pour rappel, le rapport issu de l'évaluation de notre système national des marchés publics de 2019, par le MAPS 2, relevait, entre autres faiblesses :

- l'absence d'une bonne codification et organisation de façon hiérarchisée (lois, décrets, réglementations, procédures) ainsi que d'ordre de préséance clairement défini de l'ensemble des normes législatives et réglementaires en matière de commande publique dans notre pays ;
- des chevauchements importants entre les missions et attributions de l'autorité de régulation et de l'organe de contrôle dévolues par leurs textes organiques respectifs ;
- la création de l'ARMP par décret en violation des dispositions de la loi 20/2005 qui prévoit que les autorités administratives indépendantes soient créées par une loi et non par un décret comme c'est le cas aujourd'hui.

En vue de pallier ces insuffisances, ledit rapport préconisait, d'une part, l'adoption d'une loi cadre de la commande publique de laquelle découleraient des textes spécifiques correspondant à chaque type de commande et ; d'autre part, la révision du texte organique de l'ARMP afin de l'ériger en loi.

Des travaux en présentiel se sont tenus avec ledit consultant, quatre jours durant, au siège de la banque, à Libreville, au mois de juillet dernier. Il s'est agi principalement de repréciser les standards en ce qui concerne les missions respectives des deux principaux organes intervenant dans les marchés publics à l'aune des dispositions de leurs textes respectifs et d'échanger sur la révision du cadre institutionnel.

La réforme engagée, qui participe de l'efficacité et de l'efficience de notre système de la commande publique, entend se poursuivre jusqu'à son aboutissement avec une plus grande implication des plus hautes autorités du pays.

I.2. Développement du cadre réglementaire

En substance, le cadre réglementaire est en cours de renforcement. Les principales avancées enregistrées sont, entre autres :

- la révision des CCAG travaux et fournitures ;
- l'actualisation des Dossiers Types d'Appel d'offres (DTAO) ;
- la signature de l'arrêté n°032.22 /MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires qui participe du renforcement de la transparence dans l'attribution des marchés publics.

I.3. Collaboration ARMP / DGMP

La collaboration entre ces deux entités a été fortement marquée, au cours de cet exercice, par l'échange d'informations en rapport avec la planification et la passation des marchés mais également par les demandes d'avis en vue du dépassement du seuil de 15% pour les marchés par entente directe, comme le prévoient expressément les dispositions des articles 71 et 72 du Code des marchés publics.

Les requérants ainsi que les motifs évoqués, à cet effet, se trouvent présentés dans le tableau suivant :

Tableau 15 : Avis de dépassement de seuil

N°	Requérant(s)	Niveau de dépassement sollicité	Motifs	Avis de l'ARMP
1	Agence Judiciaire de l'Etat (AJE)	100%	Régularisation de dossiers pour lesquels les cabinets concernés tiennent déjà une créance sur l'Etat en raison du non règlement des factures établies dans le cadre des conventions en cours. Reconduction de certains candidats ayant l'obligation légale et professionnelle de suivre les dossiers jusqu'à leur dénouement qui souvent intervient au-delà de l'exercice budgétaire.	Accord
2	Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)	46%	Les matériaux nécessaires à la construction des barrières électriques (conflit homme-faune) et déjà expérimentés au Gabon ne sont disponibles qu'auprès d'un seul fournisseur kényan	Accord

3	DG du centre Hospitalier Universitaire de Libreville (CHUL)	20,97%	Exclusivité détenue par les prestataires dans la fourniture des équipements d'oxygène médical et des produits ROCHES, BIOMERIEUV et BECTON DICKINSON au Gabon	Accord
4	DG de l'Hôpital de la Coopération Egypto- Gabonaise de Beau- Séjour	15,7%	Exclusivité détenue par AIR LIQUIDE pour la fourniture d'oxygène médical sur le territoire national	Accord
5	DG Institut de Cancérologie d'Akanda (ICA)	49,8%	Exclusivité et urgence dans l'acquisition des médicaments anti-cancéreux	Accord
6	DCAF du Ministère de la Justice	24,48%	Caractère spécifique des uniformes militaires	Accord
7	Ministère de l'Intérieur	47,69%	Caractère technique des équipements informatiques nécessaires à la production des cartes nationales biométriques	Accord
8	Directeur Général de Télédiffusion	31,68%	Spécificité et technicité des projets envisagés	Accord
9	Mairie de la Commune de Moanda	28,97%	Continuité d'une activité	Accord
10	Cabinet Militaire de la Défense	81,85%	Marché classé secret défense	Accord

Source : ARMP, Décembre 2022

Il importe, toutefois, de relever que les dépassements de seuils contribuent un temps soit peu à alourdir la situation des ententes directes.

II. PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS

Première phase du cycle des marchés publics, la planification se décline en plusieurs étapes séquentielles. Elle intervient en année n-1, lors de l'élaboration de la Loi de Finances. Sa mise en œuvre, par les ordonnateurs de crédits, se traduit par le Plan de Passation des Marchés, en abrégé PPM, selon le modèle réglementaire.

L'élaboration des PPM, sur la base des ressources propres et des ressources d'emprunt, vise le respect des principes régissant la commande publique.

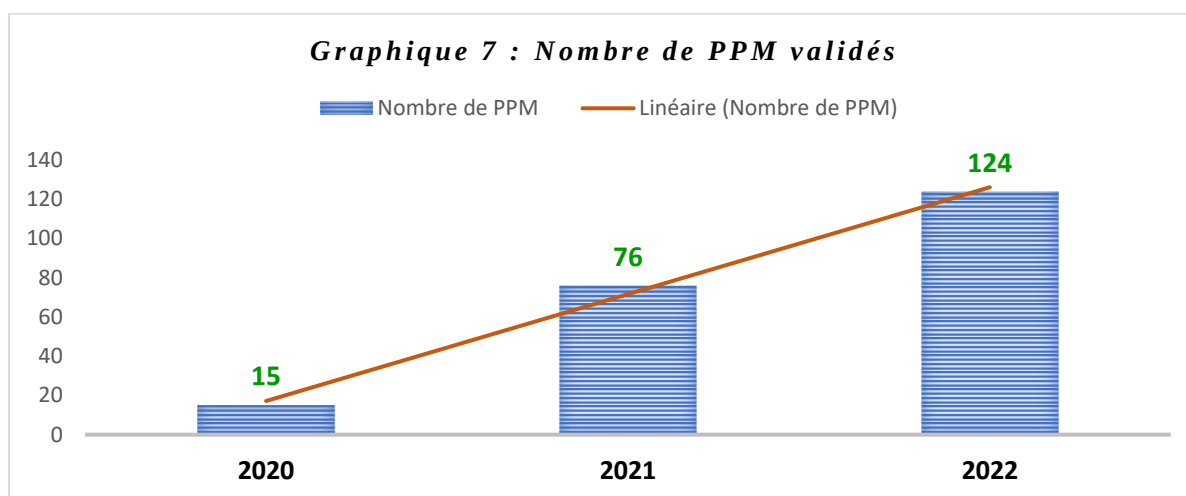
Comme indiqué dans le tableau 16 ci-dessous, pour cet exercice, cent vingt-quatre (124) PPM issus de trente-deux (32) Administrations (les Autorités Administratives Indépendantes y compris) ont été transmis à la DGMP pour validation contre soixante-seize (76) en 2021 et quinze (15) en 2020. Ce qui révèle une évolution linéaire entre 2020 et 2022.

Tableau 16 : Administrations ayant transmis un PPM, pour validation, à la DGMP

Exercices	Nombre de PPM
2020	15
2021	76
2022	124

Source : DGMP/ARMP, Décembre 2022

Le graphique suivant en est une illustration.



Source : DGMP/ARMP, Décembre 2022

L'évolution observée, pour le rappeler, reste le résultat d'un travail acharné de sensibilisation et de formation des autorités contractantes sur l'élaboration des PPM.

La participation évolutive observée démontre à suffisance la volonté des autorités contractantes à s'arrimer à la norme et à matérialiser les instructions de Madame le Premier Ministre traduites à travers sa Circulaire n°000289/P/CAB-PMCG du 27 février 2020, appelant tous les acteurs de la commande publique au respect strict de la réglementation en matière de marché public.

Tableau 17 : Administrations ayant transmis un PPM, pour validation, à la DGMP

Code	Entités Administratives	Nb PPM validés
1	Primature	1
2	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0
3	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	3
4	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	1
5	Ministère des Affaires Etrangères	2
6	Conseil National de la Démocratie (CND)	1

7	Ministère de la Formation professionnelle	2
8	Ministère de la Défense Nationale	4
9	Ministère de l'Intérieur	30
10	Ministère de la communication	3
11	Autorités Administratives Indépendantes	1
12	Ministère du Budget et des comptes publics	8
13	Ministère de l'Economie et de la Relance	2
14	Ministère de l'Industrie	1
15	Ministère du Commerce	1
16	Ministère du Tourisme	2
17	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	2
18	Ministère de la promotion des Investissements	1
19	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	4
20	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	2
21	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	5
22	Ministère du logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	4
23	Ministère des Mines	1
24	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	4
25	Ministère du Pétrole et du Gaz	1
26	Ministère des Transports	4
27	Ministère de l'Economie Numérique	2
28	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	2
29	Ministère des Sports	5
30	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Enseignement Supérieur)	2
31	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Culture et éducation Populaire)	1
32	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Santé)	17
33	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Prévoyance Sociale)	5
Total		124

Source : DGMP/ARMP, Décembre 2022

Il convient, cependant, de rappeler que la validation des PPM s'est poursuivie au cours du second semestre contrairement aux délais réglementaires fixés à deux (2) semaines après la publication de la Loi de Finances de l'année (art 46 CMP).

La planification des marchés, en volume et en valeur présentée à l'annexe 1 se résume ainsi qu'il suit :

Tableau 18 : Planification globale des marchés publics des administrations (volume/valeur)

Nombre d'Autorités contractantes ayant transmis leurs PPM pour validation	Nombre de marchés planifiés	Montants (FCFA)
32	654	170 614 359 008

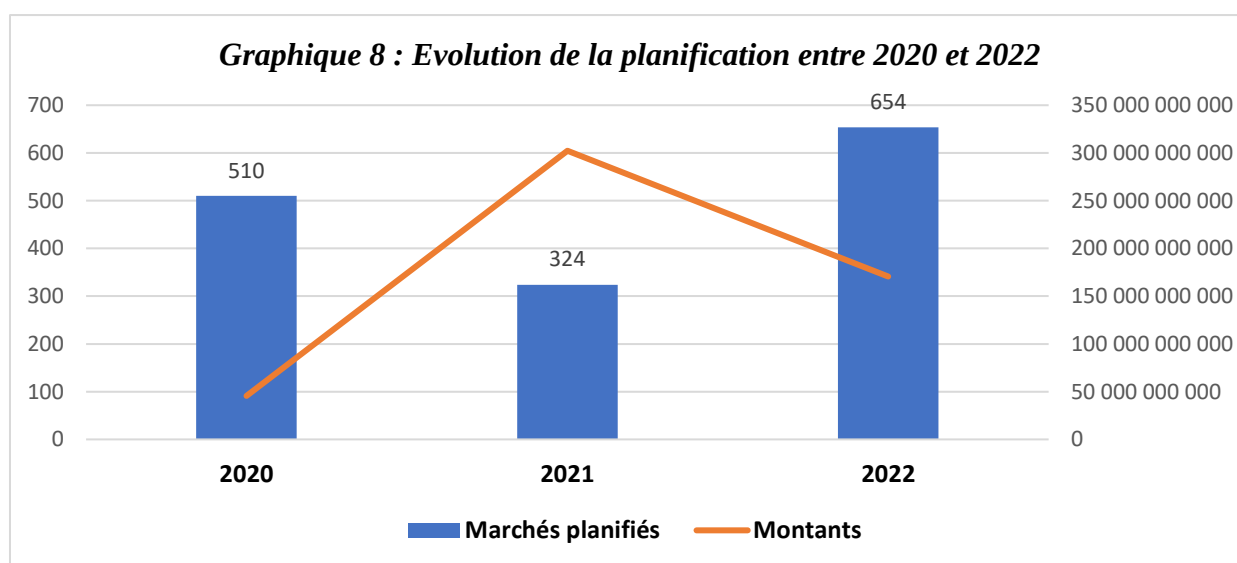
Source : DGMP /ARMP, Décembre 2022

Comme le présente le tableau 18 ci-dessus, c'est au total six cent cinquante-quatre (654) marchés, dont la valeur est estimée à cent soixante-dix milliards six cent quatorze millions trois cent cinquante-neuf mille huit (170.614.359.008) francs CFA, qui ont été planifiés à travers les PPM contre cinq cent-dix (510) marchés d'une valeur de trois cent-deux milliards trois cent-huit millions neuf cent soixante-dix-neuf mille trois cent quatre-vingt-sept (302.308.979.387) francs CFA en 2021 et trois cent vingt-quatre marchés (324) estimés à cent milliards sept cent un millions seize mille huit cent trente-trois (100.701.016.833) en 2020.

Le tableau et le graphique ci-dessous en sont une illustration.

Tableau 19 : Planification globale des marchés publics des administrations (volume/valeur)

Exercices	Marchés planifiés	Montants
2020	510	45 559 007 884
2021	324	302 308 979 387
2022	654	170 614 359 008



Source : DGMP /ARMP, Décembre 2022

La planification des marchés par modes de passation, en volume et en valeur se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 20 : Planification globale des marchés publics par mode (volume/valeur)

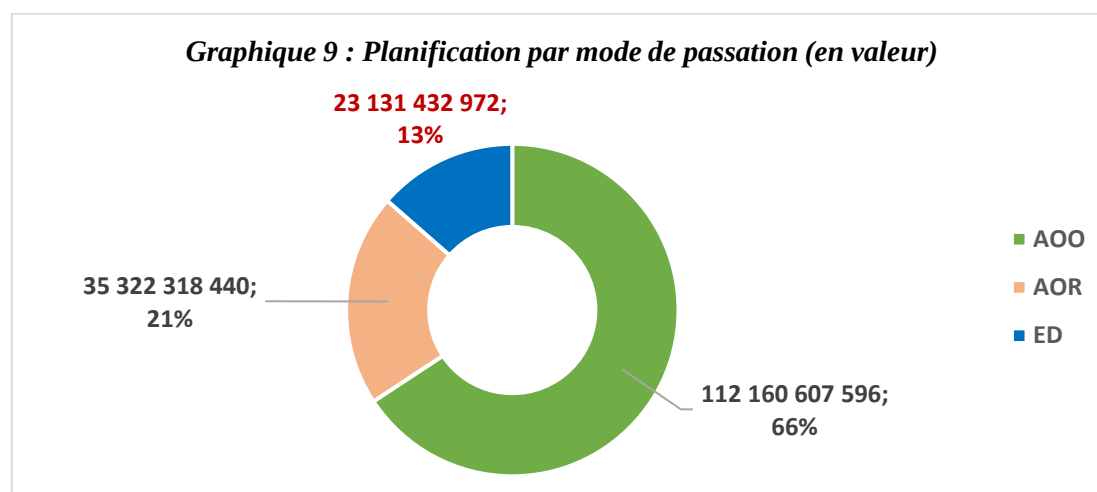
Données Prévisionnelles sur la planification				
Mode de passation	Prévus	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts (AOO)	382	58,41	112 160 607 596	65,74
Appels d'Offres Restreints (AOR)	185	28,29	35 322 318 440	20,70
Entente Direct (ED)	87	13,30	23 131 432 972	13,56
Total	654	100	170 614 359 008	100

Source : DGMP /ARMP, Décembre 2022

Sur les 654 marchés planifiés, 567 feront l'objet d'appels à la concurrence dont 382 en appel d'offres ouverts (représentant 58,41%) et 185 en appel d'offres restreint, soit 28,29% en volume, soit une proportion cumulée de 86,7% en volume et de 86,44% en valeur.

Les ententes directes, quant à elles, sont au nombre de 87 ; soit 13,3% en volume et 13,56% en valeur. **Leur poids dans la planification** est donc conforme à la réglementation qui fixe leur seuil plafond à 15% du montant total des marchés.

Le graphique qui suit en est une illustration,



Source : ARMP, Janvier 2023

III. STATISTIQUES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS

Les présentes statistiques sont produites sur la base des informations collectées à travers les CEO et des données transmises par la DGMP.

III.1. Des demandes d'autorisations préalables

III.1.1 Validation des Avis, DAO, AMI et DDP pour les appels à la concurrence

En application des dispositions de l'article 49 du CMP, l'ouverture de toute procédure de passation de marchés est soumise à l'autorisation préalable de la DGMP. Etant chargée en amont de la validation des PPM, et pour ne pas se contredire, la DGMP doit s'assurer que la demande d'ANO sollicitée est en cohérence avec le PPM préalablement validé.

III.1.2. Validation des Demandes d'Avis de Non Objection pour les procédures dérogatoires (Entente directe)

Des demandes d'avis de non objection (DANO) ont été également sollicitées pour l'ouverture de la procédure dérogatoire des marchés de gré à gré comme présenté dans le tableau 21 suivant :

Tableau 21 : Situation des DANO sollicitées de la DGMP pour passer les marchés par ED

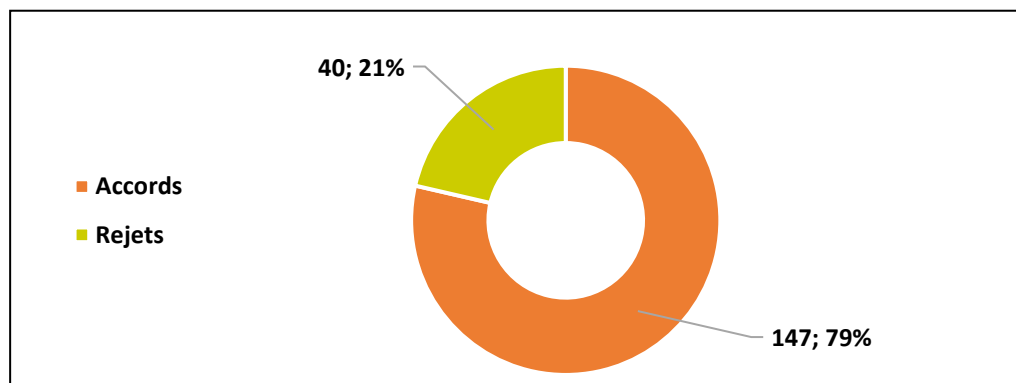
Mois	Accords	Rejets
Janvier	07	05
Février	13	01
Mars	11	02
Avril	12	01
Mai	09	02
Juin	14	05
Juillet	17	03
Août	14	12
Septembre	05	02
Octobre	17	02
Novembre	13	02
Décembre	15	03
Total	147	40

Source : DGMP/ARMP, Janvier 2023

Le tableau 21 ci-dessus montre que les autorités contractantes ont introduit cent quatre-vingt-sept (187) demandes d'avis de non objection (DANO) pour l'ouverture de la procédure dérogatoire de gré à gré. Cent quarante-sept (147) d'entre elles ont reçu un accord contre quarante (40) rejets.

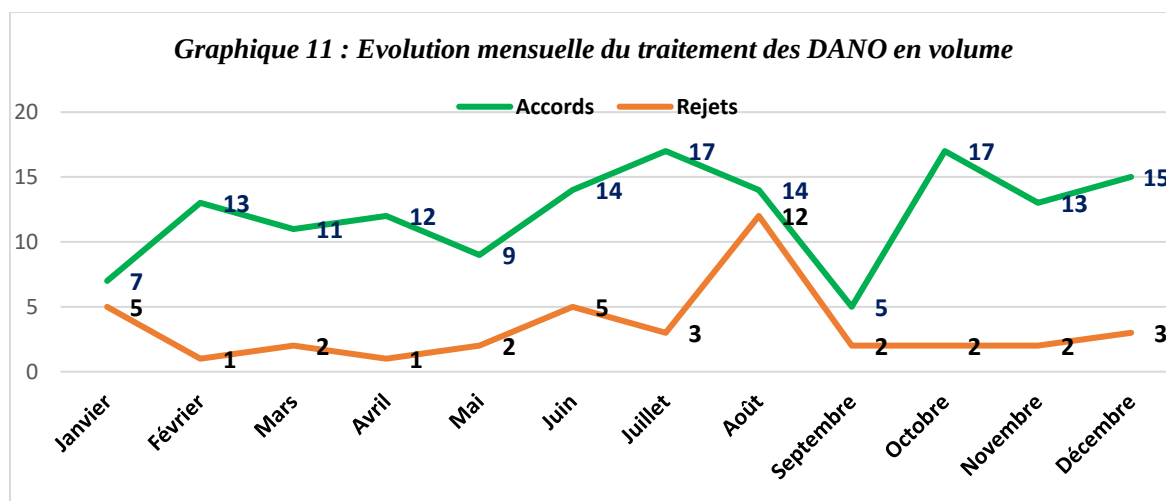
Le graphique 10 suivant en est une illustration.

Graphique 10 : situation des DANO sollicitées de la DGMP en volume (B)



Source : DGMP/ARMP, Janvier 2023

Le traitement mensuel desdites demandes est illustré par le graphique 11 ci-dessous :



Source : DGMP/ARMP, Janvier 2023

La lecture du graphique 11 permet de constater que les mois de juillet et d'octobre sont ceux qui ont enregistré le plus grand nombre de DANO, avec dix-sept demandes chacun. Le mois de septembre quant à lui n'en compte que cinq (5), le plus petit nombre de demandes au cours du présent exercice.

S'agissant des rejets, leur plus grand nombre a été enregistré au mois d'août (douze au total).

III.2. De la passation des marchés publics

La passation des marchés par administration, présentée à l'annexe 2, se trouve résumée dans le tableau suivant :

Tableau 22 : Passation des marchés par administration (en volume & en valeur)

Entités administratives		Nb	Consommation du budget (en valeur)	% de la consommation du budget (en valeur)
1	Présidence de la République	9	4 018 930 865	1,86
2	Primature	2	272 004 095	0,13
3	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0,00
4	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	0	0	0,00
5	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	0,00
6	Ministère des Affaires Etrangères	0	0	0,00
7	Conseil National de la Démocratie (CND)	0	0	0,00
8	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	0,00
9	Ministère de la Défense Nationale	14	61 573 937 979	28,56
10	Ministère de l'Intérieur	60	25 324 880 487	11,75
11	Ministère de la communication	0	0	0,00
12	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0,00
13	Ministère du Budget et des comptes publics	21	12 951 962 528	6,01
14	Ministère de l'Economie et de la Relance	10	1 520 493 866	0,71
15	Ministère de l'Industrie	0	0	0,00
16	Ministère du Commerce	0	0	0,00
17	Ministère du Tourisme	0	0	0,00
18	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	6	518 121 026	0,24
19	Ministère de la promotion des Investissements	0	0	0,00
20	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	1	53 700 000	0,02
21	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	0	0	0,00
22	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	53	81 113 695 912	37,63
23	Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	5	1 314 625 000	0,61
24	Ministère Pétrole du Gaz et des Mines	1	106 000 000	0,05
25	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	9	6 787 718 488	3,15
26	Ministère des Transports	4	1 100 875 000	0,51
27	Ministère de l'Economie Numérique	0	0	0,00
28	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	2	64 553 767	0,03

29	Ministère des Sports	0	0	0,00
30	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Enseignement Supérieur)	11	2 895 018 473	1,34
31	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	48	15 207 233 246	7,05
32	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	2	559 210 617	0,26
33	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires	2	187 775 000	0,09
Total :		260	215 570 736 349	100,00

Source : ARMP/ DGMP, Janvier 2023

Le tableau ci-dessus révèle les principaux départements ayant consommé la majeure part du budget. Il s'agit notamment du Ministère en charge des Travaux Publics qui a passé au total 53 marchés représentant 37,63% du budget global, suivi par le Ministère en charge de la Défense Nationale avec 14 marchés, soit 28,56%. Ces deux départements cumulent à eux seuls 66,19% de la dépense globale.

Relevons, toutefois, que quinze (15) départements n'ont pas passé de marchés au cours de cet exercice.

III.2.1- Classement des marchés passés par typologie

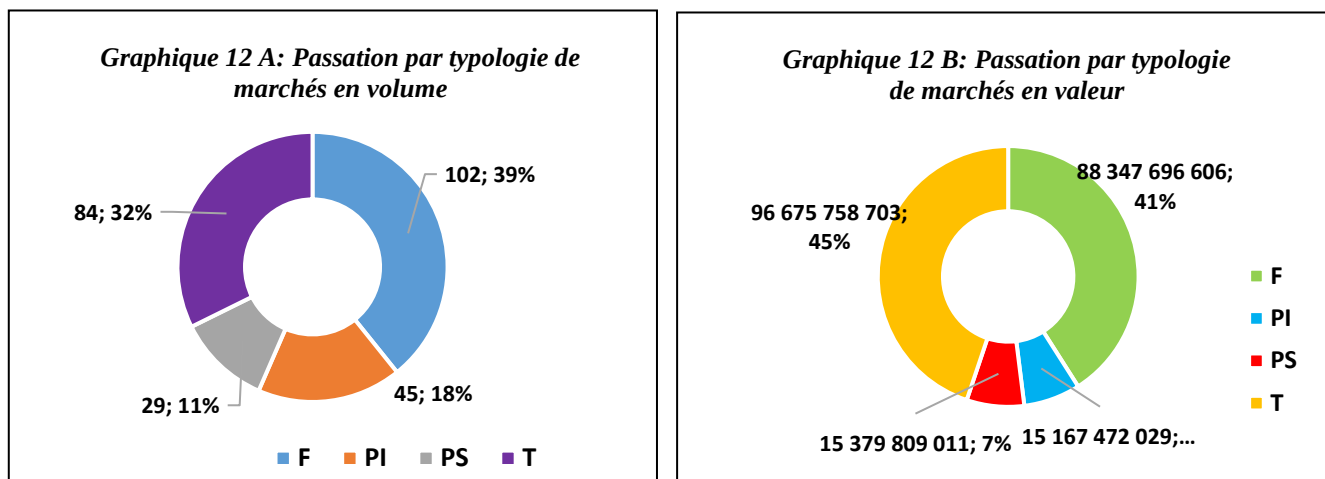
La passation annuelle des marchés a porté sur les fournitures, les travaux, les services et les prestations intellectuelles.

Tableau 23 : Passation par typologie des marchés en volume et en valeur

	Premier Semestre			Deuxième Semestre			Passation Annuelle			
	Nb	Montant	% (volume)	Nb	Montant	% (Volume)	Nb	Montant	% (volume)	% (valeur)
F	45	14 882 331 715	41,67	57	73 465 364 891	37,5	102	88 347 696 606	39,23	40,98
PI	15	3 230 833 352	13,89	30	11 936 638 677	19,87	45	15 167 472 029	17,31	7,04
S	3	8 614 413 380	2,78	26	6 765 395 631	17,22	29	15 379 809 011	11,15	7,13
T	45	57 535 559 066	41,67	39	39 140 199 637	25,83	84	96 675 758 703	32,31	44,85
Total	108	84 263 137 513	100	152	103 656 387 458	100	260	215 570 736 349	100	100

Source : DGMP/ ARMP, Janvier 2023

Les graphiques qui suivent en sont une illustration.



Source : DGMP/ ARMP, Janvier 2023

La lecture du tableau 23, illustré par les graphiques 12 A et B ci-dessus, fait constater que les marchés de fournitures ont été les plus nombreux (102, soit 39% de l'ensemble des marchés passés) suivis de ceux des travaux (84 représentant une proportion de 32%). Les prestations intellectuelles occupent le troisième rang avec 45, soit 18% et enfin les services avec 29 représentant 11% des marchés passés.

A contrario en valeur, ce sont les travaux qui ont absorbé la plus grande proportion de la dépense, soit environ 45%, contre 41% pour les fournitures, 7,13 % pour les services et 7,04% pour les prestations intellectuelles.

Les travaux et les fournitures représentent plus de la moitié des marchés, soit 71,54% environ en volume et 86% en valeur.

III.2.2- Classement des marchés suivant le mode de passation

Au total, deux (2) principaux modes ont été mis en œuvre pour la passation des marchés cette année. Il s'agit d'une part, de l'appel à la concurrence à travers les appels d'offres ouverts et restreints ; et d'autre part, de l'entente directe.

a- De la passation des marchés par appel à la concurrence

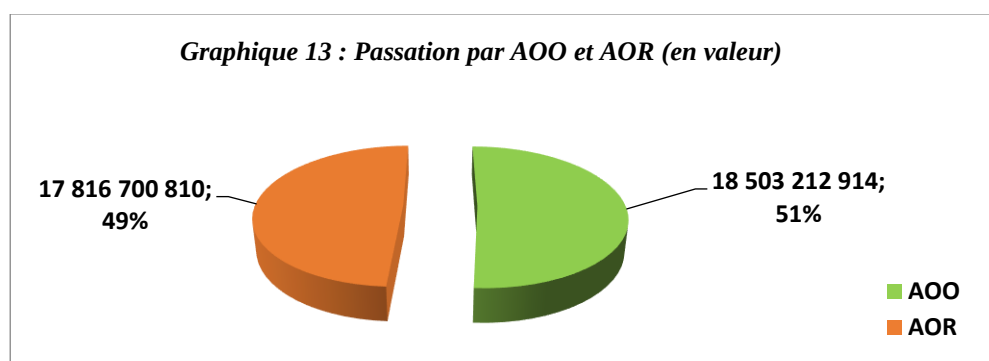
Plusieurs marchés ont fait l'objet d'appels à la concurrence aux fins de leur attribution. Le tableau 24 en fait le résumé.

Tableau 24 : Passation des marchés par appels à la concurrence

	Premier Semestre		Deuxième Semestre		Passation Annuelle			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	% (volume)	% (valeur)
AOO	34	6 915 210 294	30	11 588 002 620	64	18 503 212 914	48,85	50,95
AOR	29	3 844 804 648	38	13 971 896 162	67	17 816 700 810	51,15	49,05
Total	63	10 760 014 942	68	25 559 898 782	131	36 319 913 724	100	100

Source : DGMP/ ARMP, Janvier 2023

La passation annuelle par appel à la concurrence est illustrée par le graphique 13 ainsi qu'il suit :



Source : ARMP, Janvier 2023

Le tableau 24 ci-dessus illustré par le graphique 13 révèle une légère supériorité des appels d'offres ouverts (environ 51%) sur les appels d'offres restreints (49%).

Toutefois, en volume, les appels d'offres restreints, qui sont pourtant des procédures dérogatoires, ont été plus nombreux que les appels d'offres ouverts qui sont eux, le principe, en matière de passation des marchés (67 AOR contre 64 AOO).

b- De la passation des marchés par entente- directe (gré- à- gré)

Le classement des marchés passés par entente directe se trouve présenter dans le tableau 25 suivant :

Tableau 25 : Classement des marchés passés par entente directe par administration

	Premier Semestre		Deuxième Semestre		Passation Annuelle			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	% (volume)	% (valeur)
Ententes directes	45	73 503 122 571	84	105 747 700 054	129	179 250 822 625	49,62	83,15

Source : ARMP, Janvier 2023

Tableau 26 : Synthèse de la passation des marchés par autorités contractantes et par mode de passation

N° d'ordre	Entités Administratives	Mode de passation						Total cumulé			
		AOO		AOR		ED					
		Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
1.	Présidence de la République	0	0	2	220 093 854	7	3 798 837 011	9	3,5	4 018 930 865	1,9
2.	Primature	0	0	0	0	2	272 004 095	2	0,8	272 004 095	0
3.	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
4.	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
5.	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
6.	Ministère des Affaires Etrangères	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
7.	Conseil National de la Démocratie (CND)	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
8.	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
9.	Ministère de la Défense Nationale	6	704 060 898	1	92 773 109	7	60 777 103 972	14	5,4	61 573 937 979	28,6
10.	Ministère de l'Intérieur	9	1 050 348 919	29	2 196 025 499	22	22 078 506 069	60	23,1	25 324 880 487	11,7
11.	Ministère de la communication	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
12.	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
13.	Ministère du Budget et des comptes publics	0	0	2	367 486 533	19	12 584 475 995	21	8,1	12 951 962 528	6,0
14.	Ministère de l'Economie et de la Relance	0	0	8	1 134 512 615	2	385 981 251	10	3,8	1 520 493 866	0,7
15.	Ministère de l'Industrie	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
16.	Ministère du Commerce	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
17.	Ministère du Tourisme	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
18.	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	3	332 348 103	0	0	3	185 772 923	6	2,3	518 121 026	0,2
19.	Ministère de la promotion des Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
20.	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	0	0	0	0	1	53 700 000	1	0,4	53 700 000	0,0
21.	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
22.	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	3	191 921 617	6	9 939 257 875	44	70 982 516 420	53	20,4	81 113 695 912	37,6
23.	Ministère du Logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	2	1 089 000 000	3	225 625 000	0	0	5	1,9	1 314 625 000	0,6
24.	Ministère Pétrole du Gaz et des Mines	0	0	1	106 000 000	0	0	1	0,4	106 000 000	0,0

25.	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	6	6 426 295 391	1	258 800 947	2	102 622 150	9	3,5	6 787 718 488	3,1
26.	Ministère des Transports	0	0	4	1 100 875 000	0	0	4	1,5	1 100 875 000	0,5
27.	Ministère de l'Economie Numérique	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
28.	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	1	18 297 667	1	46 256 100	0	0	2	0,8	64 553 767	0,0
30.	Ministère des Sports	0	0	0	0	0	0	0	0,0	0	-
29.	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Enseignement Supérieur)	7	2 294 304 471	1	19 900 312	3	580 813 690	11	4,2	2 895 018 473	1,3
30.	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	27	6 396 635 848	6	1 921 318 966	15	6 889 278 432	48	18,5	15 207 233 246	7,1
31.	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	0	0	0	0	2	559 210 617	2	0,8	559 210 617	0,3
32.	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Territoires	0	0	2	187 775 000	0	0	2	0,8	187 775 000	0,1
Total		64	18 503 212 914	67	17 816 700 810	129	179 250 822 625	260	100,0	215 570 736 349	100,0

Source : DGMP/ ARMP, Janvier 2023

La lecture du tableau 26 ci-dessous révèle que le ministère en charge des Travaux publics a passé, à lui seul, quarante-quatre (44) marchés représentant 37,6% du nombre total des marchés par entente directe, pour un montant de soixante-dix milliards neuf cent quatre-vingt-deux millions cinq cent seize mille quatre cent vingt (70.982.516.420 FCFA).

Pour rappel, le département en charge des Travaux publics avait prévu, dans son PPM, un seul marché par entente directe estimé à deux cent quatre-vingt millions (280.000.000) de francs FCFA.

Le ministère de Défense Nationale, quant à lui, occupe le second rang avec sept (7) marchés passés estimés à soixante milliards sept cent soixante-dix-sept millions cent trois mille neuf cent soixante-douze (60.777.103.972) francs CFA.

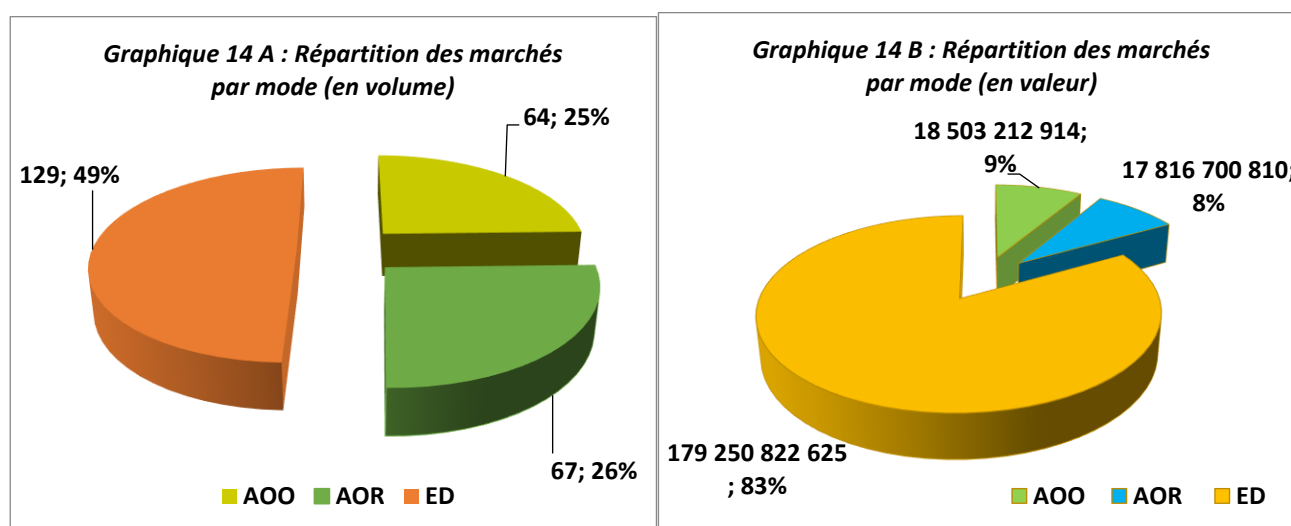
Ledit tableau illustré par les graphiques 14A et 14B, fait la synthèse des marchés suivant leurs modes de passation avant que de mettre en évidence à travers les graphiques 14 et 15 le poids des ententes directes.

En référence aux dispositions de l'article 72 du CMP qui prévoient que « **Tout marché conclu par entente directe est communiqué, pour information, à l'autorité de régulation des marchés publics** », la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) a transmis à l'ARMP, au cours de cette année, quelques dossiers ayant obtenu un ANO pour recourir à cette procédure dérogatoire.

Suivant le tableau 26 ci-dessus, une institution (la Primature) et neuf (09) départements ministériels ont passés **45 marchés** de gré à gré **contre 100** l'an dernier, soit une régression de l'ordre de 55 % du nombre de marchés passés au cours de la même période.

Le ministère en charge des Travaux publics se démarque avec 81 marchés d'une valeur de 81.113.695.912, (soit 37,6%), suivi du département en charge de la Défense Nationale avec 14 marchés estimés à 61.573.937.979, (soit 28,6%) représentant un cumul de 66,2% de la dépense globale de cette année.

La synthèse de la répartition de la passation suivant les modes est illustrée par les graphiques suivants :



Source : ARMP, Janvier 2023

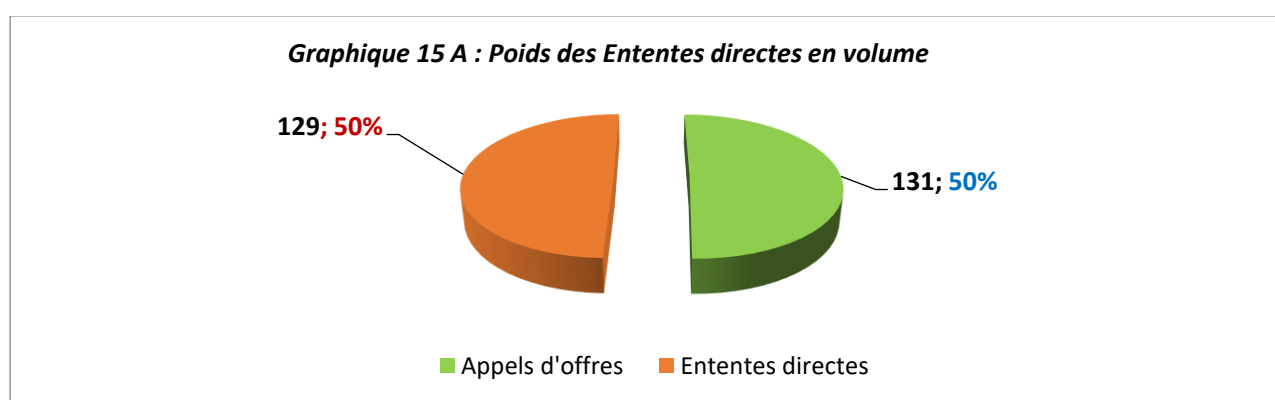
La lecture des graphiques 14 A et B montrent que 129 marchés ont été passés par entente directe contre 64 en appel d'offres ouvert et 67 en appel d'offres restreint soit respectivement en volume 49%, 25% et 26% et en valeur à 83%, 9% et 8% des marchés approuvés.

Aussi, le tableau 27 qui suit met-il en exergue le poids des ententes directes.

Tableau 27 : Poids des ententes directes

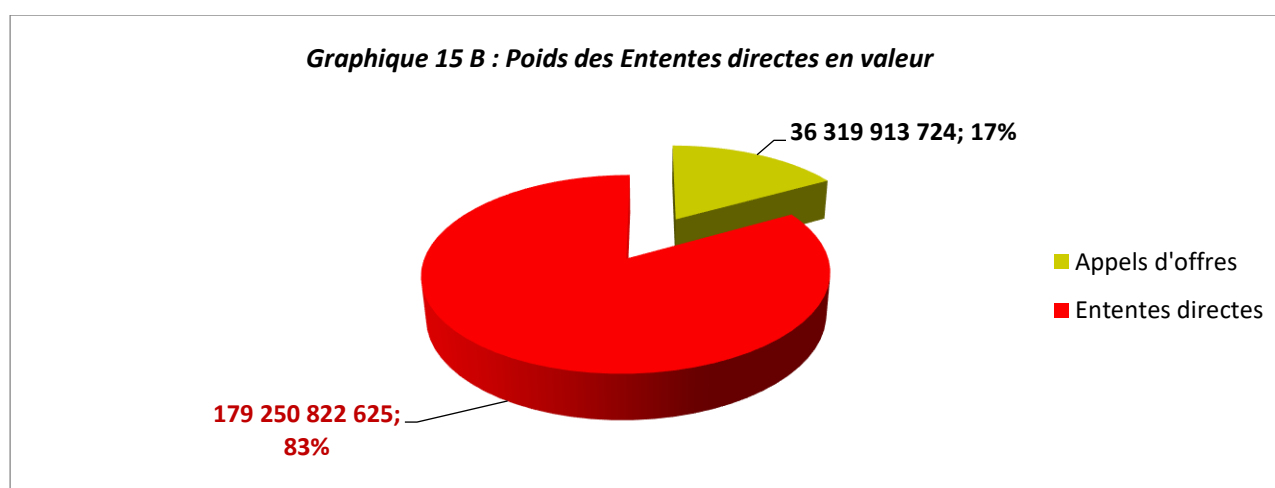
Modes de passation	En volume		En valeur	
	Nombre	%	Montant	%
Appels d'offres (AOO et AOR)	131	50,4	36 319 913 724	16,8
Ententes directes	129	49,6	179 250 822 625	83,2
Totaux :	260	100	215 570 736 349	100

Source : ARMP, Janvier 2023



Source : ARMP, Janvier 2023

En comparaison aux ententes directes, les appels à la concurrence représentent le plus grand nombre des marchés passés en volume, 131 marchés contre 129 ententes directes correspondant respectivement à 50,4% et 49,6%.



Source : ARMP, Juillet 2022

La lecture du tableau 27 illustré par le graphique 15 B ci-dessus montre que les marchés conclus par entente directe correspondent à 179.250.822.625 FCFA, soit **83%**

de la valeur totale des marchés passés contre **17%** pour les appels d'offres dont le montant cumulé (AOO et AOR) est estimé à 36.319.913.724 FCFA.

En comparaison avec la planification initiale qui prévoyait la passation de 654 marchés à hauteur de 170 614 359 008 FCFA dont 382 en AOO, 185 en AOR et 87 en ED, c'est finalement 260 marchés qui ont été effectivement passés répartis comme suit : 131 en appel à la concurrence (64 en AOO et 67 en AOR) et 129 en entente directe.

En effet, les PPM prévoyaient la passation de 87 marchés par entente directe pour un montant estimé à 23.131.432.972 FCFA. Or dans les faits, ce sont 129 marchés qui ont été passés pour un montant de 179.250.822.625 FCFA. Toute chose qui traduit un dépassement excessif des prévisions et qui a eu inéluctablement des retombées sur l'exécution du budget.

Il importe néanmoins de relever que le fort taux des marchés passés par entente directe (83%) reste imputable majoritairement au lancement de **la phase II des travaux de réhabilitation des voiries du Grand Libreville et leurs missions de contrôle** portés par le Ministère en charge des Travaux Publics, d'une part, et à la passation de marchés classés secret défense portés par le Ministère de la Défense Nationale, d'autre part.

Les écarts entre prévisions et passation des marchés se trouvent résumés dans le tableau 28 suivant :

Tableau 28 : Écarts entre prévisions et passation des marchés

Données Prévisionnelles sur la planification (annuelle)			Données sur la passation annuelle		Ecart entre planification et passation	
Mode de passation	Prévus	Montant	Marchés passés	Montant	Marchés restants à passer / ou passés à l'excès	Montant restant à consommer / ou consommé à l'excès
Appels d'Offres Ouvert (AOO)	382	112.160.607.596	64	18.503.212.914	318	93.657.394.682
Appels d'Offres Restreint (AOR)	185	35.322.318.440	67	17.816.700.810	118	17.505.617.630
Entente Direct (ED)	87	23.131.432.972	129	179.250.822.625	+ 42	+ 156.119.389.653
Total	654	170.614.359.008	260	215 570 736 349	394	+ 44.956.377.341

Source : ARMP, Janvier 2023

Le tableau 28 ci-dessus met en évidence que c'est au total **42 marchés d'une valeur de 156.119.389.653** qui ont été passés au-delà des prévisions des marchés par entente directe. Toute chose ayant conduit à une dépense excessive de près de quarante-cinq (45) milliards de francs CFA.

NB : Cette année, l'ARMP n'ayant pas reçu de rapport de missions de contrôle de l'exécution des marchés approuvés par la DGMP, cette rubrique ne figure pas dans le présent rapport.

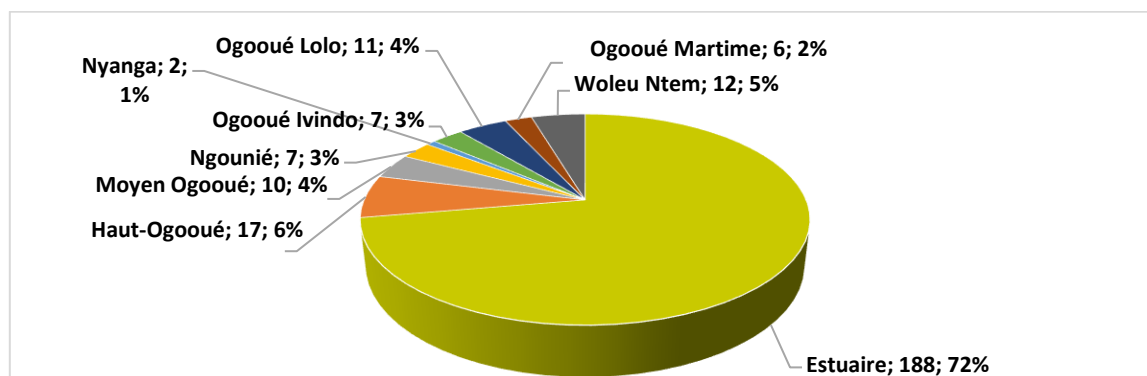
III.2.3. Répartition des marchés par province (volume et valeur)

Tableau 29 : Répartition des marchés par Provinces

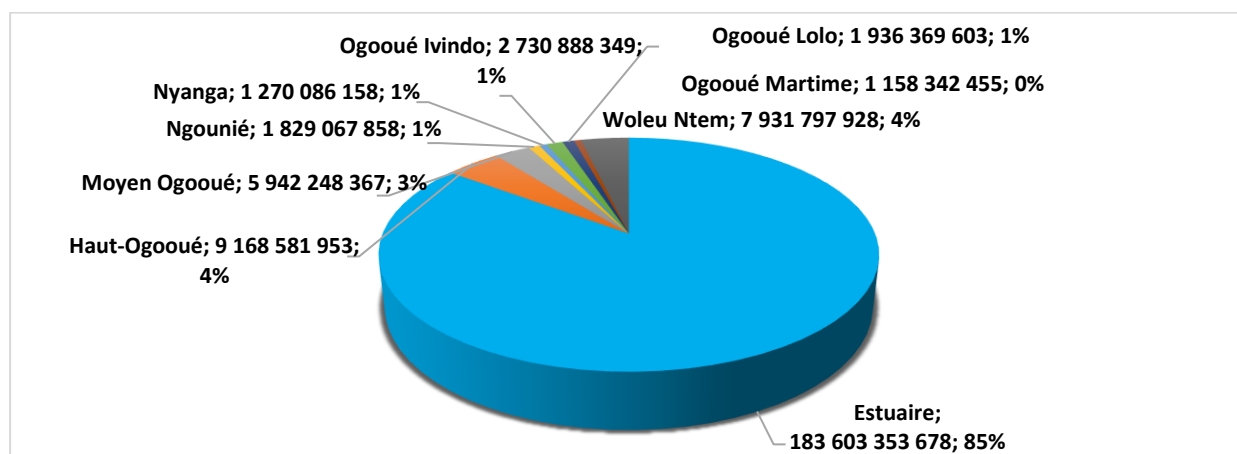
Provinces	Total annuel			
	Nb	%	Montant	%
Estuaire	188	72,31	183 603 353 678	85,17
Haut- Ogooué	17	6,54	9 168 581 953	4,25
Moyen- Ogooué	10	3,85	5 942 248 367	2,76
Ngounié	7	2,69	1 829 067 858	0,85
Nyanga	2	0,77	1 270 086 158	0,59
Ogooué- Ivindo	7	2,69	2 730 888 349	1,27
Ogooué- Lolo	11	4,23	1 936 369 603	0,90
Ogooué- Maritime	6	2,31	1 158 342 455	0,54
Woleu- Ntem	12	4,62	7 931 797 928	3,68
Total	260	100,00	215 570 736 349	100,00

Source : DGMP/ARMP, Janvier 2023

Graphique 16 A : Synthèse annuelle de la passation par province en volume



Graphique 16 B : Synthèse annuelle de la passation par province en valeur



Source : DGMP/ARMP, Janvier 2023

Le tableau n°29 ci-dessus, illustré par les graphiques 16 A et B, indique la répartition géographique des investissements effectués au cours de cette année par les autorités contractantes.

A la lecture, la province de l'Estuaire est, comme en 2020 et 2021, celle ayant bénéficié du plus grands nombre de marchés à savoir cent quatre-vingt-huit (188), pour un montant total de 183.603.353,678 représentant un pourcentage de 85,17% de l'ensemble des marchés passés.

Cette province est suivie par celles du Haut- Ogooué et du Woleu-Ntem avec des investissements de l'ordre de 9.168.581.953 représentant 4,25% pour la première et 7.931.797.928 représentant 3,68% pour l'autre.

Les autres provinces, à savoir, le Moyen- Ogooué, la Ngounié, la Nyanga, l'Ogooué- Lolo, l'Ogooué Ivindo et l'Ogooué Maritime ont connu un faible taux d'investissement oscillant entre 0.5 et 2,76%.

III.3. Des sources de financement des marchés

Cette partie traite des différentes sources de financement des marchés passés en 2022.

Tableau 30 : Passation de marchés par mode de financement

Différentes sources de financement des marchés approuvés en 2021		
Sources de financement	Nombre	Montant (TTC)
FINEX AFD	11	2 487 734 426
FINEX BAD (2021-2022)	11	6 961 609 761
BUDGET ETAT (2020-2025)	158	177 103 472 888
BUDGET CONSEIL MUNICIPAL (2021-2023)	47	4 346 308 076
Budget Conseil Départemental (2022)	6	301 371 768
Budget Façade Maritime du Champ Triomphale (FMCT)	2	559 210 617
Budget CAISTAB	1	257 738 281
Budget CNAMGS	4	409 400 000
Budget Société de Patrimoine	1	59 422 150
Compte d'Affectation Spéciale (CAS)	13	22 081 957 879
Fonds International de Développement Agricole (FIDA)	5	349 307 603
FONDS PID/PIH 2021	1	653 202 900
Total :	260	215 570 736 349

Source : DGMP, Janvier 2023

IV. ETUDE COMPARATIVE DE LA PASSATION DES MARCHES EXERCICES 2020-2021

Elle présente les données en volume et en valeur par typologie de prestations et par mode de passation des marchés.

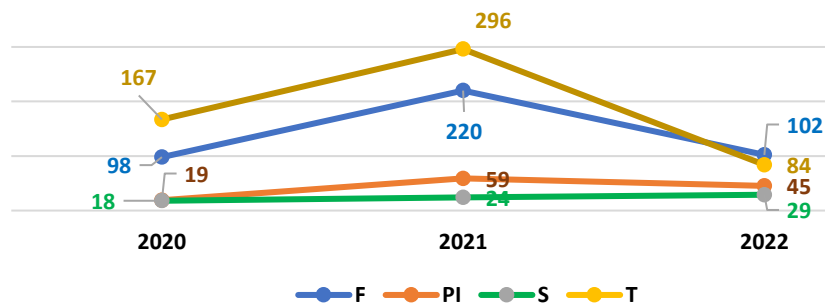
IV.1 Etude comparative suivant la typologie des prestations

Tableau 31 : Etude comparative de la passation des marchés Exercices 2020-2022 suivant la typologie des prestations

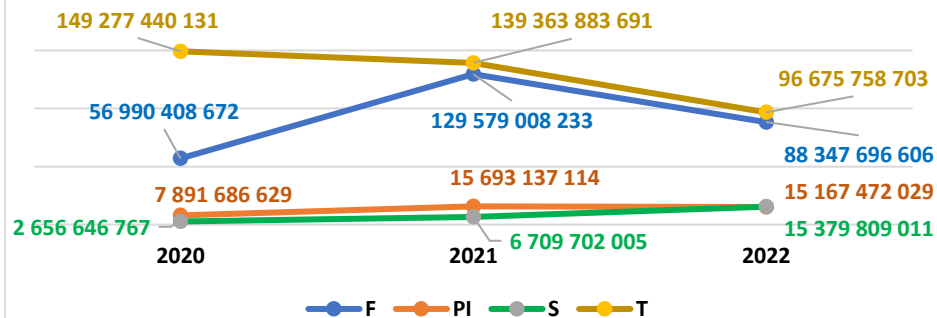
Types de prestations	Données sur la passation 2020			Données sur la passation 2021			Données sur la passation 2022		
	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%
F	98	56.990.408.672	26,29	220	129.579.008.233	44,48	102	88.347.696.606	40,98
PI	19	7.891.686.629	3,63	59	15.693.137.114	5,39	45	15.167.472.029	7,04
S	18	2.656.646.767	1,23	24	6.709.702.005	2,30	29	15.379.809.011	7,13
T	167	149.277.440.131	68,85	296	139.363.883.691	47,83	84	96.675.758.703	44,85
Total	302	216.816.182.199	100	599	291.345.731.043	100	260	215.570.736.349	100

Source : ARMP, Janvier 2023

Graphique 17 A : Evolution suivant la typologie (volume)



graphique 17 B : Evolution suivant la typologie (valeur)



Source : ARMP, Janvier 2023

Le tableau 31, illustré par les graphiques 17 A et B, présente, de manière générale, une régression du nombre de marchés passés entre 2021 et 2022 alors que ce nombre était en croissance entre 2020 et 2021. Toutefois, l'on note une légère augmentation des marchés de services qui passent de 24 à 29 entre 2021 et 2022. Les données en valeur, quant à elles, suivent les mêmes tendances.

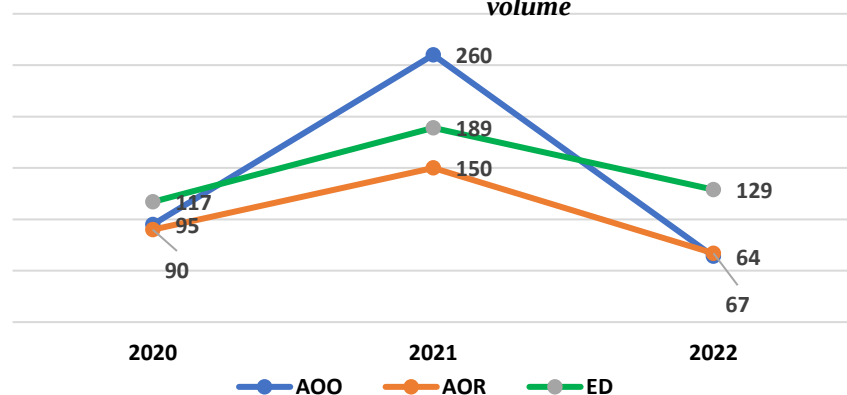
IV.2 Etude comparative de la passation suivant le mode de passation

Tableau 32 : Etude comparative de la passation des marchés Exercices 2020-2022 suivant le mode de passation.

Modes de passation	Données sur la passation 2020			Données sur la passation 2021			Données sur la passation 2022		
	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%	Marchés passés	Montants	%
AOO	95	109.940.257.782	51	260	118.787.844.682	41	64	18.503.212.914	8,59
AOR	90	35.728.461.818	16	150	47.221.948.162	16	67	17.816.700.810	8,26
ED	117	71.147.462.599	33	189	125.335.938.199	43	129	179.250.822.625	83,15
Total	302	216.816.182.199	100	599	291.345.731.043	100	260	215.570.736.349	100

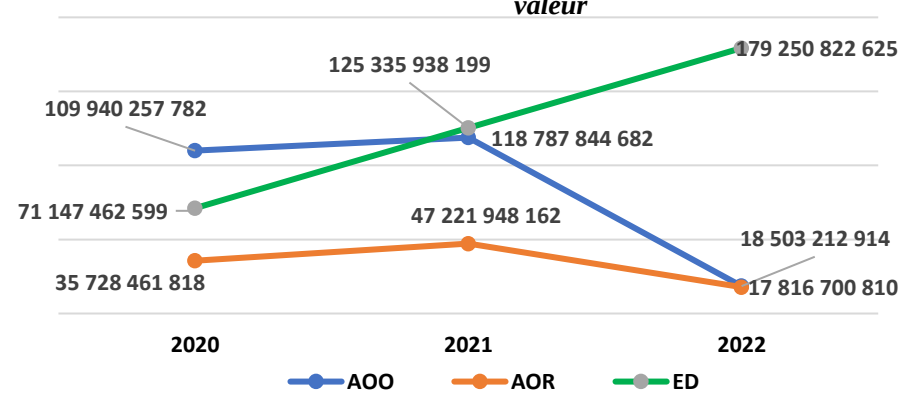
Source : ARMP, Janvier 2023

Graphique 18 A : Evolution suivant le mode de passation en volume



Source : ARMP, Janvier 2023

Graphique 18 B : Evolution suivant le mode de passation en valeur



Le tableau 32 illustré par les graphiques 18 A et B présente l'évolution en nombre et en valeur des marchés passés par appels à la concurrence ouverts et restreints ainsi que ceux passés par entente directe sur les exercices 2020-2022.

Dans l'ensemble, l'on peut observer une augmentation du nombre de marchés passés entre 2020 et 2021, passant respectivement de 302 à 599 puis une régression entre 2021 et 2022 portant ce nombre à 260. Il importe de préciser que sur ces trois exercices, le nombre de marchés passés par appels à la concurrence est plus important que celui des ententes directes 185 marchés contre 117 en 2020, 410 contre 189 en 2021 et 131 contre 129 en 2022.

A contrario, concernant la valeur desdits marchés, alors qu'en 2020, les AOO représentaient la plus grande valeur des investissements estimés à 109.940.257.782 ; en 2021 et en 2022, par contre, les ED occupent le premier rang avec respectivement des montants de 125.335.938.199 et 179.250.822.625.

IV.3 Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises

La répartition des marchés passés au cours du présent exercice suivant la catégorie des entreprises titulaires se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 33 : Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises

Classification des Entreprises	Nombre	%	Montant (TTC)	%
Entreprises étrangères	24	9,2	75 676 145 509	35,1
EPIC	1	0,4	257 216 892	0,1
Grandes entreprises	85	32,7	62 634 188 255	29,1
PME	150	57,7	77 003 185 693	35,7
Total :	260	100	215 570 736 349	100

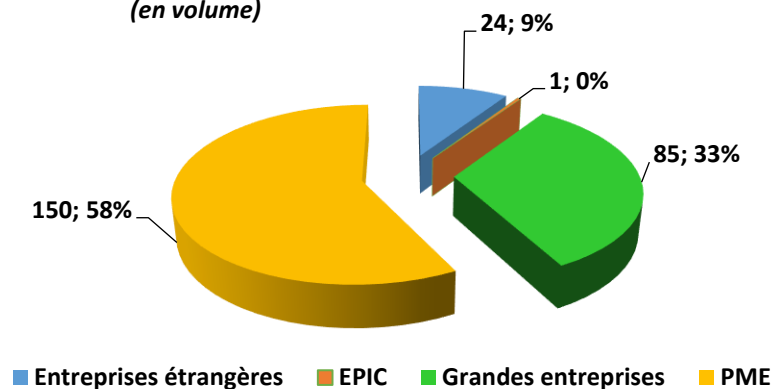
Source : ARMP/DGMP, Janvier 2023

Le tableau 33 ci-dessus révèle que les PME ont obtenu le plus grand nombre de marchés cent cinquante (150) contre quatre-vingt-cinq (85) pour les grandes entreprises, vingt-quatre (24) pour les entreprises étrangères et un (1) pour les établissements publics à caractère industriel et commercial, représentant respectivement 57,7%, 32,7%, 9,2% et 0,4% du nombre total des marchés passés.

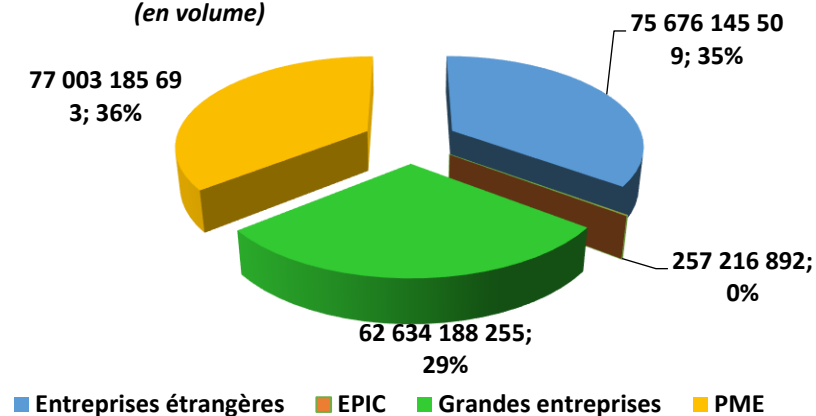
A contrario, en valeur, les PME et les entreprises étrangères sont au coude à coude avec respectivement 35,7% et 35,1% du montant total des dépenses. Les grandes entreprises occupent le troisième rang avec 29,1% et les établissements publics à caractère industriel et commercial, le quatrième rang avec 0,1% de la valeur globale des marchés passés au cours du présent exercice.

Les graphiques qui suivent en sont des illustrations.

**Graphique 19 A : Part des marchés obtenus par les PME
(en volume)**



**Graphique 19 A : Part des marchés obtenus par les PME
(en valeur)**



Source : ARMP/DGMP, Janvier 2023

PARTIE III

DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES

Cette dernière partie présente essentiellement les difficultés rencontrées au cours de cet exercice et les perspectives pour le second.

I. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE SYSTEME

Depuis les deux derniers exercices budgétaires, l'Agence a bénéficié d'un réel accompagnement de la tutelle tous azimuts dont l'effectivité se traduit, entre autres, par le relèvement de son enveloppe budgétaire.

Cependant, le non décaissement de l'intégralité des dotations allouées notamment au titre de l'investissement reste encore pénalisant pour l'accomplissement de nos missions régaliennes à l'instar de celles de contrôle sur le terrain et d'investigation sur toute l'étendue du territoire.

Cela mériterait donc d'être corrigé pour l'atteinte des objectifs pour lesquels l'Agence est attendue.

II. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINS EXERCICES

Pour le prochain exercice, grâce au relèvement de l'enveloppe budgétaire et aux attributions de produits accordées en 2021, plusieurs activités, s'inscrivant dans la mise en œuvre des recommandations du rapport MAPS, sont envisagées et devront se poursuivre. A l'essentiel il s'agira notamment de :

- **faire adopter les projets d'organigramme et de logo de l'ARMP.** A ce jour, l'ARMP ne dispose ni d'une identité visuelle ni de services techniques ;
- **poursuivre la révision du cadre institutionnel et réglementaire de la commande publique** notamment à travers la finalisation des projets de textes suivants : (i) la loi portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique ; (ii) la loi relative à la commande publique ; (iii) le décret fixant les procédures de passation et d'exécution des Marchés Publics et des DSP.

- **finaliser le cadre règlementaire du comité de règlement des différends** en abrégé **CRD** afin de doter l'ARMP d'une entité dédiée au règlement non juridictionnel du contentieux ; un des maillons essentiels à l'accomplissement efficace de ses missions, à l'instar des autres structures de même nature qu'elle ;
- **poursuivre le renforcement des effectifs de l'ARMP** afin d'accroître son efficacité tant au plan organisationnel qu'opérationnel ;
- **finaliser la révision des CCAG de 1973** afin de les arrimer tant aux dispositions légales en vigueur qu'au nouveau cadre institutionnel ;
- **procéder à des opérations de vulgarisation du cadre institutionnel et règlementaire ainsi que tous ses outils de mise en œuvre** en vue d'une meilleure appropriation par l'ensemble des acteurs de la commande publique ;
- **mettre en œuvre un programme de formation et de renforcement des capacités** à l'endroit des acteurs de la commande publique (Secteur public, Secteur privé et Société civile) afin de mieux outiller les acteurs concernés ;
- **participer aux activités régionales** à travers le **Réseau Africain de la Commande Publique**, en abrégé **RACOP** ;
- **implémenter le site web de l'ARMP** afin d'assurer l'accès à l'information en temps réel.

CONCLUSION

Le présent rapport dresse le bilan des activités réalisées au cours de l'exercice 2022 comprenant, pour l'essentiel, les actions prioritaires issues des recommandations de l'évaluation du système national des marchés publics faite par la méthodologie MAPS II.

Au sujet de la planification, on note une embellie dans la transmission des PPM par les autorités contractantes de l'ordre de 79,6% avec cent-vingt-quatre (124) PPM sur les cent cinquante-deux (152) attendus. Ce chiffre encourageant est le résultat des conférences sur la planification des marchés axées sur l'élaboration de cet important outil de gouvernance organisé à chaque début d'exercice budgétaire par la DGMP. Il convient de relever que la transmission des PPM, pour validation s'est poursuivie jusqu'au second semestre contrairement aux dispositions qui règlementent ladite transmission.

Pour ce qui est de la passation, la publication un peu tardive de la Loi de Finances intervenue au mois de mars a conduit les autorités contractantes à poursuivre leurs opérations sur le budget de 2021 dans le cadre de la clôture de l'exercice budgétaire. Il en a découlé un faible nombre d'appels d'offres (13%) au premier semestre.

Les opérations de passations ont enregistré un fort taux des marchés par entente directe (83%) majoritairement imputable au lancement de la Phase II des travaux des voiries du Grand Libreville et aux marchés classés secret défense qui, souvent, nécessitent des procédures dérogatoires.

Sur les visas de régularité, d'opportunité et de conformité, l'on relève la difficulté de leur mise en œuvre par un bon nombre d'acteurs de la commande publique. Aussi, pour une meilleure efficacité de leur prise en compte, une réflexion multisectorielle s'avère nécessaire.

Concernant la régulation, l'ARMP a lancé plusieurs chantiers s'inscrivant dans le sens du renforcement du cadre institutionnel et réglementaire avec une importante réforme portant sur la collecte et la publication des données à caractère personnel de bénéficiaires effectifs des marchés publics. Dans le même sens, elle a pu mener à terme plusieurs autres chantiers, notamment :

- le traitement non juridictionnel du contentieux relevant des vices de procédures traduit par une méconnaissance des dispositions réglementaires en la matière ;
- le renforcement du cadre réglementaire, à travers l'élaboration de certains textes, notamment l'arrêté n°032.22 /MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires ;

- la délivrance d'attestations de non exclusion ;
- la production des statistiques, outils d'aide à la décision ;
- la participation active à la deuxième Assemblée Générale du RACOP qui a hissé notre pays à la tête de la sous-région Afrique centrale en qualité de coordonnateur.

Enfin, tout en remerciant nos autorités pour leur appui soutenu à l'organe de régulation, nous requérons des pouvoirs publics, une poursuite de leur accompagnement quant au renforcement de l'autorité de l'ARMP dans son mandat de veiller au respect des règles et procédures régissant la commande publique et celui de prononcer des contrevenants à la réglementation.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	II
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
MOT DU PRESIDENT.....	VI
RESUME EXECUTIF.....	VII
INTRODUCTION.....	P. 1
PARTIE I : LES REALISATIONS : ELABORATION DE LA NORME, FORMATION, TRAITEMENT DU CONTENTIEUX ET DELIVRANCE D'ATTESTATION DE NON EXCLUSION.....	P.3
I. ACTIONS PROGRAMMEES.....	P.3
I.1. Renforcement du cadre institutionnel et normatif.....	P.3
I.2. Renforcement des capacités des organes en charge des marchés publics.....	P.4
I.3. traitement non juridictionnel du contentieux.....	P.4
I.4. missions d'investigation et de contrôle de l'exécution de certains chantiers à l'intérieur du pays.....	P.4
II. ACTIVITES REALISEES.....	P.4
II.1. Au titre du renforcement du cadre institutionnel et normatif.....	P.4
a- Adoption du logo et l'organigramme de l'ARMP.....	P.5
b- Révision du texte organique de l'ARMP.....	P.5
c- Finaliser le cadre règlementaire du Comité de Règlement des Différends (CRD).....	P.5
II.1.2. Renforcement du cadre normatif.....	P.6
a- Problématique du bénéficiaire effectif.....	P.6
b- Révision du cadre juridique de la commande publique.....	P.6
c- Révision des Cahiers de Clauses Administratives Générales.....	P.7
d- Révision des Avis et Dossiers d'Appels d'Offres (DAO).....	P.7
e- Révision des autres Documents standards d'Appels d'offres.....	P.8
II.2. Au titre du renforcement des capacités des principaux organes en charge des marchés publics.....	P.8
II.2.1. Renforcement des capacités des autorités contractantes.....	P.8
II.2.2. Renforcement des capacités des agents de l'ARMP et de la DGMP.....	P.9
a- Renforcement des capacités en statistiques à travers le logiciel Excel.....	P.9

b- Renforcement des capacités en rédaction administrative et en législative.....	P.10
II.3. Au titre du traitement non juridictionnel du contentieux, des résiliations et des avis juridiques et techniques.....	P.10
II.3.1. Traitement non juridictionnel du contentieux.....	P.10
a- Classement des recours par objet.....	P.11
b- Classement des recours par phase du processus de marché.....	P.12
c- Classement des recours par catégorie de requérants.....	P.13
d- Principales autorités contractantes visées par le contentieux.....	P.14
e- Recours traités suivant leurs qualifications.....	P.15
f- Evolution des recours.....	P.15
II.3.2. Les résiliations.....	P.16
II.3.3. Les Avis techniques.....	P.19
II.4. Au titre des missions d'investigation et contrôle de l'exécution de certaines artères du Grand Libreville et de l'intérieur du pays.....	P.19
II.5. Au titre de la délivrance des attestations de non – exclusion des marchés publics.....	P.21
II.6. Au titre de la participation aux CEO des observateurs indépendants.....	P.27
II.7. Au titre de la production de rapports semestriel et annuel.....	P.28
II.8. Au titre des autres activités.....	P.28
PARTIE II : ANALYSE DU SYSTEME DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	P.30
I. DEVELOPPEMENT DU CADRE INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE.....	P.30
I.1. Développement du cadre institutionnel.....	P.30
I.2. Développement du cadre réglementaire.....	P.31
I.3. Collaboration ARMP/DGMP.....	P.31
II. PLANIFICATION DES MARCHES PUBLICS.....	P.32
III. STATISTIQUES SUR LA PASSATION DES MARCHES PUBLICS.....	P.36
III.1. Des demandes d'autorisations préalables.....	P.37
III.1.1. Validation des Avis, DAO, AMI et DDP pour les appels à concurrence.....	P.37
III.1.2. Validation des Demandes d'Avis de Non Objection pour les procédures dérogatoires (Entente directe).....	P.37
III.2. De la passation des marchés publics.....	P.38
III.2.1. Classement des marchés passés par typologie.....	P.40
III.2.2. Classement des marchés suivant le mode de passation.....	P.41

a- De la passation des marchés par appel à la concurrence.....	P.41
b- De la passation des marchés par entente- directe (gré- à - gré).....	P.42
III.2.3. Répartition des marchés par province (volume et valeur).....	P.49
III.3. Des sources de financement des marchés.....	P.50
IV. Etude comparative de la passation des marchés Exercice 2020-2022.....	P.51
IV.1. Etude comparative suivant la typologie des prestations.....	P.51
IV.2. Etude comparative suivant le mode de passation.....	P.52
IV.3. Etude comparative de la passation suivant les catégories d'entreprises.....	P.53
PARTIE III : DIFFICULTES RENCONTREES ET PERSPECTIVES.....	P.55
I. DIFFICULTES RENCONTREES DANS LE SYSTEME.....	P.55
II. PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINS EXERCICES.....	P.55
CONCLUSION.....	P.57

ANNEXES

ANNEXE 1 : administrations ayant transmis un PPM.

ANNEXE 2 : programmation annuelles des Marchés.

ANNEXE 3 : évolution mensuelle de la passation des marchés.

- Annexe 3.A : évolution par typologie de prestations.
- Annexe 3.B : évolution par mode de passation.

ANNEXE 4 : passation annuelle des marchés.

- Annexe 4.A : passation annuelle par typologie de prestations
- Annexe 4.B : passation annuelle suivant le mode de passation.

ANNEXE 1 : ADMINISTRATIONS AYANT TRANSMIS UN PPM

Code	Entités Administratives	Nb PPM validés	AOO		AOR		Entente Directes	
			Nb Planifiés	Montants Planifiés	Nb planifiés	Montants planifiés	Nb planifiés	Montants planifiés
15	Primature	1	4	700 000 000	1	300 298 055	1	105 120 000
21	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0	0	0	0	0
22	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	3	9	1 918 400 000	9	4 792 463 237	1	250 000 000
24	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	1	0	0	1	84 000 000	0	0
25	Ministère des Affaires Etrangères	2	0	0	1	70 000 000	2	306 846 640
28	Conseil National de la Démocratie (CND)	1	0	0	1	84 000 000	0	0
87	Ministère de la Formation professionnelle	2	0	0	5	346 000 000	0	0
31	Ministère de la Défense Nationale	4	8	2 568 744 074	29	3 558 272 820	22	9 534 292 323
42	Ministère de l'intérieur	30	15	1 855 161 945	39	3 953 813 997	14	2 390 571 700
43	Ministère de la communication	3	5	455 795 800	3	550 000 000	2	155 000 000
46	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0	0	0	0	0
51	Ministère du Budget et des comptes publics	8	44	16 922 097 083	1	336 000 000	7	2 796 857 553
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	2	1	420 000 000	5	219 000 000	3	595 236 738
54	Ministère de l'Industrie	1	0	0	1	70 000 000	0	0
55	Ministère du Commerce	1	0	0	3	168 000 000	0	0
56	Ministère du tourisme	1	0	0	1	210 000 000	0	0
61	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	2	7	669 576 000	3	374 000 000	1	18 000 000
58	Ministère de la promotion des Investissements	1	3	447 000 000	1	200 000 000	1	55 000 000
62	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	4	4	250 000 000	2	110 500 000	2	415 000 000
63	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	2	12	1 735 404 425	10	782 000 000	0	0
64	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	5	25	14 205 115 607	17	4 778 362 899	1	280 000 000
65	Ministère du logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	4	24	8 005 369 593	3	757 240 000	4	90 500 000
66	Ministère des Mines	1	1	39 000 000	1	45 000 000	0	0
67	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	4	12	17 868 727 309	12	1 877 737 235	2	213 000 000
68	Ministère du Pétrole et du Gaz	1	2	1 020 365 179	1	200 000 000	0	0

71	Ministère des Transports	4	1	60 094 092	3	486 280 620	6	1 518 744 376
77	Ministère de l'Economie Numérique	2	5	622 000 000	3	115 000 000	0	0
81	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	2	32	6 161 790 393	0	0	0	0
83	Ministère des Sports	5	17	2 615 238 515	2	119 800 000	0	0
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Enseignement Supérieur)	2	25	6 956 354 700	2	193 160 000	2	2 346 311 720
85	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Culture et éducation Populaire)	1	8	1 157 050 001	0	0	1	0
91	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Santé)	17	104	23 609 352 021	21	8 071 389 577	13	1 560 951 922
93	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Prévoyance Sociale)	5	14	1 897 970 859	4	2 470 000 000	2	500 000 000
Total		122	382	112 160 607 596	185	35 322 318 440	87	23 131 432 972
				654				
				170 614 359 008				

ANNEXE 2 : PROGRAMMATION GLOBALE DES MARCHES PAR AUTORITES CONTACTANTES (volume/ valeur)

Code	Entités Administratives	A00		AOR		Entente Directes	
		Nb Planifiés	Montants Planifiés	Nb planifiés	Montants planifiés	Nb planifiés	Montants planifiés
15	Primature	4	700 000 000	1	300 298 055	1	105 120 000
21	Ministère des Relation avec le Parlement et les Institutions Constitutionnelles	0	0	0	0	0	0
22	Ministère de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains	9	1 918 400 000	9	4 792 463 237	1	250 000 000
24	Ministère de la Promotion de la Bonne Gouvernance	0	0	1	84 000 000	0	0
25	Ministère des Affaires Etrangères	0	0	1	70 000 000	2	306 846 640
28	Conseil National de la Démocratie (CND)	0	0	1	84 000 000	0	0
87	Ministère de la Formation professionnelle	0	0	5	346 000 000	0	0
31	Ministère de la Défense Nationale	8	2 568 744 074	29	3 558 272 820	22	9 534 292 323
42	Ministère de l'intérieur	15	1 855 161 945	39	3 953 813 997	14	2 390 571 700
43	Ministère de la communication	5	455 795 800	3	550 000 000	2	155 000 000
46	Autorités Administratives Indépendantes	0	0	0	0	0	0
51	Ministère du Budget et des comptes publics	44	16 922 097 083	1	336 000 000	7	2 796 857 553
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	420 000 000	5	219 000 000	3	595 236 738
54	Ministère de l'Industrie	0	0	1	70 000 000	0	0
55	Ministère du Commerce	0	0	3	168 000 000	0	0
56	Ministère du tourisme	0	0	1	210 000 000	0	0
61	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	7	669 576 000	3	374 000 000	1	18 000 000
58	Ministère de la promotion des Investissements	3	447 000 000	1	200 000 000	1	55 000 000
62	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, chargé du plan climat et du plan d'affectation des terres	4	250 000 000	2	110 500 000	2	415 000 000
63	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime	12	1 735 404 425	10	782 000 000	0	0
64	Ministère des Travaux Publics Equipements et Infrastructures	25	14 205 115 607	17	4 778 362 899	1	280 000 000
65	Ministère du logement, de l'Habitat et de l'Urbanisme	24	8 005 369 593	3	757 240 000	4	90 500 000
66	Ministère des Mines	1	39 000 000	1	45 000 000	0	0
67	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	12	17 868 727 309	12	1 877 737 235	2	213 000 000
68	Ministère du Pétrole et du Gaz	2	1 020 365 179	1	200 000 000	0	0

71	Ministère des Transports	1	60 094 092	3	486 280 620	6	1 518 744 376
77	Ministère de l'Economie Numérique	5	622 000 000	3	115 000 000	0	0
81	Ministère de l'Education Nationale chargé de la Formation Civique	32	6 161 790 393	0	0	0	0
83	Ministère des Sports	17	2 615 238 515	2	119 800 000	0	0
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Enseignement Supérieur)	25	6 956 354 700	2	193 160 000	2	2 346 311 720
85	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du transfert des technologies, de la Culture et des Arts (Culture et éducation Populaire)	8	1 157 050 001	0	0	1	0
91	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Santé)	104	23 609 352 021	21	8 071 389 577	13	1 560 951 922
93	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (Prévoyance Sociale)	14	1 897 970 859	4	2 470 000 000	2	500 000 000
Sous total		382	112 160 607 596	185	35 322 318 440	87	23 131 432 972
Total général :		170.614.359.008					

ANNEXE 3.A : EVOLUTION DE LA PASSATION DES MARCHES (PAR TYPOLOGIE)

Evolution de la passation des marchés (1 ^{er} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Janvier		Mois de Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Fournitures	28	4 002 740 431	15	3 915 431 284	0	0	0	0	1	5 831 000 000	1	1 133 160 000	45	41,7	14 882 331 715	18
Prestations Intellectuelles	3	1 055 292 237	7	1 140 167 055	0	0	1	530 010 000	3	462 164 060	1	43 200 000	15	13,9	3 230 833 352	4
Prestation de Services	0	0	3	8 614 413 380	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2,8	8 614 413 380	10,2
Travaux	13	4 317 485 639	22	33 770 866 730	0	0	0	0	5	18 884 638 315	5	562 568 382	45	41,7	57 535 559 066	68,3
Total	44	9 375 518 307	47	47 440 878 449	0	0	1	530 010 000	9	25 177 802 375	7	1 738 928 382	108	100,0	84 263 137 513	100

Evolution de la passation des marchés (2 ^{ème} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Juillet		Mois d'Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Fournitures	6	1 848 384 889	2	233 335 120	7	32 524 059 119	8	29 760 108 093	11	1 526 741 200	23	7 572 736 470	57	37,50	73 465 364 891	55,95
Prestations Intellectuelles	4	527 856 923	6	1 819 557 315	7	1 100 138 297	3	6 450 569 061	6	1 502 829 739	4	535 687 342	30	19,74	11 936 638 677	9,1
Prestation de Services	2	563 522 184	10	2 976 787 851	1	243 393 413	7	2 480 992 089	3	164 550 477	3	336 149 617	26	17,11	6 765 395 631	5,2
Travaux	12	20 907 919 903	3	1322571807	0	0	1	168 813 423	7	7 746 030 888	16	8 994 863 616	39	25,66	39 140 199 637	29,8
Total	24	23 847 683 899	21	6 352 252 093	15	33 867 590 829	19	38 860 482 666	27	10 940 152 304	46	17 439 437 045	152	100,0	131 307 598 836	100

ANNEXE 3.B : EVOLUTION DE LA PASSATION DES MARCHES (PAR MODE)

Evolution de la passation des marchés (1 ^{er} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Janvier		Mois de Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts	14	2 867 716 700	19	3 517 483 594	0	0	1	530 010 000	0	0	0	0	34	31,48	6 915 210 294	8,2
Appels d'Offres Restreint	19	1 726 781 203	5	1 555 455 063	0	0	0	0	0	0	5	562568382	29	26,85	3 844 804 648	4,6
Entente Directe	11	4 781 020 404	23	42 367 939 792	0	0	0	0	9	25 177 802 375	2	1 176 360 000	45	41,67	73 503 122 571	87,2
Total	44	9 375 518 307	47	47 440 878 449	0	0	1	530 010 000	9	25 177 802 375	7	1 738 928 382	108	100,0	84 263 137 513	100

Evolution de la passation des marchés (2 ^{ème} Semestre)																
Mode de passation	Mois de Juillet		Mois d'Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Total cumulé			
	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	Montant	Nb	%	Montant	%
Appels d'Offres Ouverts	3	483 963 250	1	31 250 000	1	52 998 750	2	187 111 090	6	6406546641	17	4 426 132 889	30	19,74	11 588 002 620	8,83
Appels d'Offres Restreint	7	9 977 682 403	2	204 442 304	0	0	6	327 068 189	12	1606667298	11	1 856 035 968	38	25,00	13 971 896 162	10,64
Entente Directe	14	13 386 038 246	18	6 116 559 789	14	33 814 592 079	11	38 346 303 387	9	2 926 938 365	18	11 157 268 188	84	55,26	105 747 700 054	80,53
Total	24	23 847 683 899	21	6 352 252 093	15	33 867 590 829	19	38 860 482 666	27	10 940 152 304	46	17 439 437 045	152	100,0	131 307 598 836	100,0

ANNEXE 4.A : PASSATION ANNUELLE DES MARCHES (PAR TYPOLOGIE)

	Autorités contractantes	Mois de Janvier											
		Fournitures (F)			Prestations Intellectuelles (PI)			Prestations de Service (PS)			Travaux (Tvx)		
		Nb	Montant	%	Nb	Montant	%	Nb	Montant	%	Nb	Montant	%
11	Présidence de la République	1	99 375 000		0	0		0	0		0	0	
41	Ministère de l'Intérieur	1	61 375 001		0	0		0	0		0	0	
	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Terroirs	0	0		0	0		0	0		2	187 775 000	
31	Ministère de la Défense Nationale	6	690 427 182		0	0		0	0		0	0	
	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres	1	53 700 000		0	0		0	0		0	0	
51	Ministère du Budget et des Comptes Publics (MBCP)	0	0		2	933 435 047		0	0		0	0	
	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	0	0		0	0		0	0		2	167 625 000	
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	8	1 005 538 693		0	0		0	0		0	0	
64	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	0	0		0	0		0	0		5	3 143 305 925	
	Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines	1	106 000 000		0	0		0	0		0	0	
73	Ministère des Transports	3	100 875 000		0	0		0	0		0	0	
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologie, Chargé de l'Education Civique	4	1 736 963 236		1	121 857 190		0	0		0	0	
91	Ministère de la Santé	3	148 486 319		0	0		0	0		4	818 779 714	
Sous – total 1 :		28	4 002 740 431		3	1 055 292 237		0	0		13	4 317 485 639	

Mois de Février

15	Primature	0	0	1	183 667 960	0	0	0	0	0
41	Ministère de l'Intérieur	2	46 800 000	0	0	0	0	5	423 155 640	
31	Ministère de la Défense Nationale	2	171 405 558	0	0	2	8 520 302 251	0	0	
	Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femmes	0	0	0	0	0	0	3	188 980 000	
51	Ministère du Budget et des Comptes Publics (MBCP)	0	0	0	0	1	94 111 129	0	0	
53	Ministère de l'Economie et de la Relance (MER)	0	0	1	257 216 892	0	0	0	0	
64	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	0	0	5	699 282 203	0	0	11	32 492 303 624	
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologie, Chargé de l'Education Civique	6	1 036 198 047	0	0	0	0	0	0	
91	Ministère de la Santé	5	2 661 027 679	0	0	0	0	3	666 427 466	
Sous – total 2		15	3 915 431 284	7	1 140 167 055	3	8 614 413 380	22	33 770 866 730	
Mois de Mars (au cours de ce mois, aucun marché n'a été approuvé par la DGMP)										
Sous – total 3 :		0	0	0	0	0	0	0	0	
Mois d'Avril (au cours de ce mois, seul un marché a été approuvé par la DGMP)										
	Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme	0	0	1	530 010 000	0	0	0	0	
Sous – total 4 :		0	0	1	530 010 000	0	0	0	0	
Mois de Mai										
41	Ministère de l'Intérieur	1	5 831 000 000	0	0	0	0	0	0	
64	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	0	0	3	462 164 060	0	0	5	18 884 638 315	
Sous – total 5 :		1	5 831 000 000	3	462 164 060	0	0	5	18 884 638 315	
Mois de de Juin (données encore provisoires)										
	Ministère de la Défense Nationale	1	1 133 160 000	0	0	0	0	0	0	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0	1	43 200 000	0	0	0	0	
	Ministère de l'Intérieur / Mairie de Oyem - Gamba & CD du Komo Mandah	0	0	0	0	0	0	5	562 568 382	
Sous – total 6 :		1	1 133 160 000	1	43 200 000	0	0	5	562 568 382	
Total cumulé (1er S)		45	14 882 331 715	15	3 230 833 352	3	8 614 413 380	45	57 535 559 066	

Mois de Juillet

	Ministère de la santé et des Affaires Sociales	1	300 000 000		0	0	0	0	0	
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	1	50 167 000		2	206 996 923	0	0	0	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0		0	0	0	1	59 422 150	
	Ministère de l'Intérieur	2	377 625 424		0	0	1	336 000 000	2	80 996 778
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipment et des Infrastructures	1	85 462 276		2	320 860 000	0	0	8	17 769 262 994
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	1	1 035 130 189		0	0	0	1	2 998 237 981	
	Présidence de la République	0	0		0	0	1	227 522 184	0	0
Sous - total 7:		6	1 848 384 889		4	527 856 923	2	563 522 184	12	20 907 919 903
Mois d'Aout										
	Façade Maritime du Cham Triomphal (FMCT)- Présidence de la Rép.	0	0		1	275 961 000	0	0	0	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0		1	31 250 000	0	0	0	
	Ministère de l'Intérieur	1	37 475 002		0	0	10	2 976 787 851	1	184 504 454
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipment et des Infrastructures	1	195 860 118		1	61 837 626	0	0	2	1 138 067 353
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	0	0		3	1 450 508 689	0	0	0	
	Sous - total 8:	2	233 335 120		6	1 819 557 315	10	2 976 787 851	3	1 322 571 807
Mois de Septembre										
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	4	901 447 741		0	0	0	0	0	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0		1	52 998 750	0	0	0	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	2	3 971 400 000		6	1 047 139 547	1	243 393 413	0	0
	Ministère de la Défense Nationale	1	27 651 211 378		0	0	0	0	0	
	Sous - total 9:	7	32 524 059 119		7	1 100 138 297	1	243 393 413	0	0
Mois d'Octobre										
	Ministère de la Défense Nationale	2	23 407 431 610		0	0	0	0	0	
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	0	0		0	0	0	1	168 813 423	
	Ministère de l'Education Nationale Chargé de la Formation C	1	18 297 667		1	46 256 100	0	0	0	
	Ministère de l'Intérieur	5	6 334 378 816		1	6 315 976 826	3	131 293 235	0	0
	Présidence de la République	0	0		0	0	4	2 349 698 854	0	0
	Primature	0	0		1	88 336 135	0	0	0	
	Sous - total 10:	8	29 760 108 093		3	6 450 569 061	7	2 480 992 089	1	168 813 423
Mois de Novembre										

	Ministère de la santé et des Affaires Sociales	0	0	3	174 772 429	0	0	1	487 200 000
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0	0	0	0	0	4	6 342 046 641
	Ministère de l'Intérieur	10	526 741 200	0	0	2	86 552 960	1	142 373 138
	Ministère des Transport	1	1 000 000 000	0	0	0	0	0	0
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipment et des Infrastructures	0	0	0	0	0	0	1	774 411 109
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	0	0	1	63 720 000	0	0	0	0
	Présidence de la République	0	0	2	1 264 337 310	1	77 997 517	0	0
Sous - total 11:		11	1 526 741 200	6	1 502 829 739	3	164 550 477	7	7 746 030 888
Mois de Décembre									
	Façade Maritime du Cham Triomphal (FMCT)- PR	0	0	0	0	1	283 249 617	0	0
	Ministère de la santé et des Affaires Sociales	16	5 887 149 707	1	76 160 000	0	0	3	2 366 792 191
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	1	58 143 680	0	0	1	34 000 000	0	0
	Ministère de l'Economie et de la Relance	0	0	0	0	0	0	1	257 738 281
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	0	0	1	258 800 947	0	0	0	0
	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	1	58 000 000	0	0	0	0	2	1 089 000 000
	Ministère de l'Intérieur	3	513 000 000	0	0	1	18 900 000	3	337 375 780
	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipment et des Infrastructures	0	0	1	142 282 945	0	0	7	4 943 957 364
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	2	1 056 443 083	1	58 443 450	0	0	0	0
Sous - total 12:		23	7 572 736 470	4	535 687 342	3	336 149 617	16	8 994 863 616
Total cumulé (2ème S)		57	73 465 364 891	30	11 936 638 677	26	6 765 395 631	39	39 140 199 637
Total cumulé (Annuel)		102	88 347 696 606	45	15 167 472 029	29	15 379 809 011	84	96 675 758 703

	Autorités contractantes	Mois de Janvier											
		Passation Globale (FCFA)			Mode de passation								
					Appels d'Offres Ouverts			Appels d'Offres Restreint			Entente – Directe (ED)		
		Nb	Montant	%	Nb	Montant	%	Nb	Montant	%	Nb	Montant	%
11	Présidence de la République	1	99 375 000		0	0		1	99 375 000		0	0	
41	Ministère de l'Intérieur	1	61 375 001		0	0		1	61 375 001		0	0	
	Ministère de la Décentralisation, de la Cohésion et du Développement des Terroirs	2	187 775 000		0	0		2	187 775 000		0	0	
31	Ministère de la Défense Nationale	6	690 427 182		5	597 654 073		1	92 773 109		0	0	
	Ministère des Eaux, des Forêts, de la Mer, de l'Environnement, Chargé du Plan Climat et du Plan d'Affectation des Terres	1	53 700 000		0	0		0	0		1	53 700 000	
51	Ministère du Budget et des Comptes Publics	2	933 435 047		0	0		0	0		2	933 435 047	
	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	2	167 625 000		0	0		2	167 625 000		0	0	
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	8	1 005 538 693		0	0		7	876 774 334		1	128 764 359	
64	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipeement et des Infrastructures	5	3 143 305 925		1	58 998 617		0	0		4	3 084 307 308	
	Ministère du Pétrole, du Gaz et des Mines	1	106 000 000		0	0		1	106 000 000		0	0	
73	Ministère des Transports	3	100 875 000		0	0		3	100 875 000		0	0	
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologie, Chargé de l'Education Civique	5	1 858 820 426		2	1 278 006 736		0	0		3	580 813 690	
91	Ministère de la Santé	7	967 266 033		6	933 057 274		1	34 208 759		0	0	
Sous – total 1 :		44	9 375 518 307	-	14	2 867 716 700		19	1 726 781 203	-	11	4 781 020 404	-

15	Primature	1	183 667 960	0	0	0	0	1	183 667 960	
41	Ministère de l'Intérieur	7	469 955 640	4	334 400 889	3	135 554 751	0	0	
31	Ministère de la Défense Nationale	4	8 691 707 809	1	106 406 825	0	0	3	8 585 300 984	
	Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femmes	3	188 980 000	0	0	0	0	3	188 980 000	
51	Ministère du Budget et des Comptes Publics	1	94 111 129	0	0	0	0	1	94 111 129	
53	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	257 216 892	0	0	0	0	1	257 216 892	
64	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	16	33 191 585 827	2	132 923 000	0	0	14	33 058 662 827	
84	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, du Transfert de Technologie, Chargé de l'Education Civique	6	1 036 198 047	5	1 016 297 735	1	19 900 312	0	0	
91	Ministère de la Santé	8	3 327 455 145	7	1 927 455 145	1	1 400 000 000	0	0	
Sous – total 2		47	47 440 878 449	- 19	3 517 483 594	- 5	1 555 455 063	- 23	42 367 939 792	-
Mois de Mars (au cours de ce mois, aucun marché n'a été approuvé par la DGMP)										
Sous – total 3 :		0	0 - 0	0	0 - 0	0	0 - 0	0	0 -	
Mois d'Avril (au cours de ce mois, un seul marché a été approuvé par la DGMP)										
	Ministère des Affaires Sociales et des Droits de la Femme	1	530 010 000	- 1	530 010 000	- 0	0 - 0	0	0 -	
Sous – total 4 :		1	530 010 000	- 1	530 010 000	- 0	0 - 0	0	0 -	
Mois de Mai										
41	Ministère de l'Intérieur	1	5 831 000 000	- 0	0	- 0	0 - 1	5 831 000 000	-	
64	Ministère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	8	19 346 802 375	- 0	0	- 0	0 - 8	19 346 802 375	-	
Sous – total 5 :		9	25 177 802 375	- 0	0	- 0	0 - 9	25 177 802 375	-	
Mois de de Juin										
	Ministère de la Défense Nationale	1	1 133 160 000	- 0	0	- 0	0 - 1	1 133 160 000	-	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	43 200 000	- 0	0	- 0	0 - 1	43 200 000	-	
	Ministère de l'Intérieur (Mairie de Oyem- Gamba & CD du Komo Mondah	5	562 568 382	- 0	0	- 5	562 568 382 - 0	0	-	
Sous – total 6 :		7	1 738 928 382	- 0	0	- 5	562 568 382 - 2	1 176 360 000	-	
Total cumulé (1 ^{er} S)		108	84 263 137 513	34	6 915 210 294	29	3 844 804 648	45	73 503 122 571	-
Mois de juillet										

	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	1	300 000 000	0	0	0	0	1	300 000 000	
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	3	257 163 923	1	105 391 000	0	0	2	151 772 923	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	59 422 150	0	0	0	0	1	59 422 150	
	Ministère de l'Intérieur	5	794 622 202	2	378 572 250	1	38 424 528	2	377 625 424	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures	11	18 175 585 270	0	0	6	9 939 257 875	5	8 236 327 395	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	2	4 033 368 170	0	0	0	0	2	4 033 368 170	
	Présidence de la République	1	227 522 184	0	0	0	0	1	227 522 184	
Sous – total 7 :		24	23 847 683 899	3	483 963 250	7	9 977 682 403	14	13 386 038 246	
Mois d'Août										
	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	1	275 961 000	0	0	0	0	1	275 961 000	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	31 250 000	1	31 250 000	0	0	0	0	
	Ministère de l'Intérieur	12	3 198 767 307	0	0	2	204 442 304	10	2 994 325 003	
	Ministère des Travaux Publics, de l'Équipement et des Infrastructures	4	1 395 765 097	0	0	0	0	4	1 395 765 097	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	3	1 450 508 689	0	0	0	0	3	1 450 508 689	
Sous - total 8:		21	6 352 252 093	1	31 250 000	2	204 442 304	18	6 116 559 789	
Mois Septembre										
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	4	901 447 741	0	0	0	0	4	901 447 741	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	52 998 750	1	52 998 750	0	0	0	0	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	9	5 261 932 960	0	0	0	0	9	5 261 932 960	
	Ministère de la défense Nationale	1	27 651 211 378	0	0	0	0	1	27 651 211 378	
Sous - total 9:		15	33 867 590 829	1	52 998 750	0	0	14	33 814 592 079	
Mois d'Octobre										
	Ministère de la Défense Nationale	2	23 407 431 610	0	0	0	0	2	23 407 431 610	
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	1	168 813 423	1	168 813 423	0	0	0	0	
	Ministère de la Formation, Chargé de l'Éducation Civique	2	64 553 767	1	18 297 667	1	46 256 100	0	0	
	Ministère de l'Intérieur	9	12 781 648 877	0	0	4	160 093 235	5	12 621 555 642	
	Présidence de la République	4	2 349 698 854	0	0	1	120 718 854	3	2 228 980 000	
	Primature	1	88 336 135	0	0	0	0	1	88 336 135	

Sous- total 10:		19	38 860 482 666	2	187 111 090	6	327 068 189	11	38 346 303 387	
Mois de Novembre										
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	4	661 972 429	2	64 500 000	0	0	2	597 472 429	
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	4	6 342 046 641	4	6 342 046 641	0	0	0	0	
	Ministère de l'Intérieur	13	755 667 298	0	0	11	606 667 298	2	149 000 000	
	Ministère des Transports	1	1 000 000 000	0	0	1	1 000 000 000	0	0	
	Minsitère des Travaux Publics, de l'Equipement et des Infrastructures	1	774 411 109	0	0	0	0	1	774 411 109	
	Ministère du Budget et des Comptes Publics	1	63 720 000	0	0	0	0	1	63 720 000	
	Présidence de la République	3	1 342 334 827	0	0	0	0	3	1 342 334 827	
Sous - total 11:		27	10 940 152 304	6	6 406 546 641	12	1 606 667 298	9	2 926 938 365	

Mois de Décembre											
	Façade Maritime du Champ Triomphal (FMCT)	1	283 249 617		0	0	0	0	1	283 249 617	
	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales	20	8 330 101 898		11	2 941 613 429		4	487 110 207	5	4 901 378 262
	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation	2	92 143 680		1	58 143 680		0	0	1	34 000 000
	Ministère de l'Economie et de la Relance	1	257 738 281		0	0		1	257 738 281	0	0
	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques	1	258 800 947		0	0		1	258 800 947	0	0
	Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme	3	1 147 000 000		2	1 089 000 000		1	58 000 000	0	0
	Ministère de l'Intérieur	7	869 275 780		3	337 375 780		2	426 900 000	2	105 000 000
	Ministère des Travaux Publics	8	5 086 240 309		0	0		0	0	8	5 086 240 309
	Minsitère du Budget et des Comptes Publics	3	1 114 886 533		0	0		2	367 486 533	1	747 400 000
Sous - total 12:		46	17 439 437 045		17	4 426 132 889		11	1 856 035 968	18	11 157 268 188
Total cumulé (2ème S)		152	131 307 598 836		30	11 588 002 620		38	13 971 896 162	84	105 747 700 054
Total annuel (SI+SII)		260	215 570 736 349		64	18 503 212 914		67	17 816 700 810	129	179 250 822 625